



CACEIS BANK

12 place des États-Unis F-CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Dépositaire

MONTPENSIER FINANCE

58, avenue Marceau F-75008 Paris

Société de gestion

BEST BUSINESS MODELS SRI

SOMMAIRE

I. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	П
3. Rapport de gestion	14
4. Informations réglementaires	33
5. Certification du Commissaire aux Comptes	38
6. Comptes de l'exercice	45
7. Annexe (s)	72
Information SFDR	73

I. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français.

CLASSIFICATION

Actions des pays de la zone euro.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables sont définies dans les statuts de la Sicav.

Les sommes distribuables afférentes aux revenus et afférentes aux plus-values nettes réalisées peuvent être distribuées et/ou capitalisées (et/ou reportées), en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Affectation du résultat net :

Pour les actions « IC », « IPC », « RC » et « BG » : capitalisation intégrale des revenus nets.

Pour les actions « ID », « IPD » et « RD » : capitalisation et/ou distribution (et/ou report) par décision de l'Assemblée Générale

Affectation des plus-values nettes réalisées :

Pour les actions « IC », « IPC », « RC » et « BG » : capitalisation intégrale des plus-values nettes réalisées.

Pour les actions « ID », « IPD » et « RD » : capitalisation et/ou distribution (et/ou report) par décision de l'Assemblée Générale.

Fréquence de distribution :

Pour les actions « ID », « IPD » et « RD » : la fréquence de distribution des sommes distribuables est annuelle.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion de la SICAV est la recherche d'une performance à moyen et long terme des actifs, en cherchant à surperformer l'indice EuroStoxx (SXXT) sur la durée de placement recommandée de 5 ans, à travers un portefeuille exposé au minimum à 60% en actions des pays de la Zone Euro, intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'OPCVM n'est pas indiciel. La référence à un indice ne constitue qu'un élément de comparaison a posteriori. L'EuroStoxx (SXXT), est un indice de référence global de la Zone Euro, calculé dividendes nets réinvestis. C'est un indice pondéré par les principales capitalisations boursières des pays qui font partie de la zone Euro. Cet indice est composé d'un nombre variable de titres de la zone Euro (environ 300 titres), qui figurent dans la composition de l'indice Stoxx Europe 600 (SXXR) lui-même composé de 600 valeurs sélectionnées au sein des pays de l'Union Européenne, la Suisse et la Norvège.

L'OPCVM n'a pas pour objectif de répliquer la performance de cet indice : la composition de son portefeuille peut s'écarter nettement de celle de ce dernier. La gestion de l'OPC ne suivant pas une gestion indicielle, la performance de l'OPCVM pourra s'écarter de cet indice de référence tant à la hausse qu'à la baisse.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

I/ Stratégies utilisées

La SICAV Best Business Models SRI est exposée à hauteur de 60% minimum de l'actif net en actions des pays de la Zone Euro.

L'exposition au risque action oscillera entre 60% et 200% de l'actif net de l'OPCVM.

Son actif est en permanence investi à hauteur de 75% minimum en titres éligibles au PEA.

Les investissements en obligations et produits monétaires et le recours à des instruments financiers à terme à des fins de couverture conduisent à une exposition au risque de taux comprise entre 0% et 40% de l'actif net de l'OPCVM.

La stratégie du gérant est de type bottom up, privilégiant le choix intrinsèque des valeurs, c'est-à-dire essentiellement le stock-picking.

Le Fonds poursuit un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

L'approche du gérant s'appuie notamment sur la recherche de l'identification de domaines d'investissement (c'est-à-dire, des secteurs ou des sous-secteurs d'activités, des gammes de produits ou de services, ...) qu'il juge porteurs à court, moyen ou long terme. Le gérant s'appuie sur la recherche et l'analyse de thèmes ou de tendances, qu'il juge favorables d'un point de vue structurel ou conjoncturel, au développement des sociétés. Le gérant analyse également la position stratégique de l'entreprise dans son environnement concurrentiel. Les sociétés sont appréciées au regard de leurs caractéristiques propres et peuvent être de plusieurs types : les sociétés dites "en croissance" qui résultent d'une approche assez consensuelle, les sociétés dites "en transition" qui résultent d'une approche contrariante et les sociétés dites "en retournement" qui sont plus risquées mais qui peuvent aussi offrir un potentiel plus élevé de revalorisation.

La prise en compte des critères ESG au sein de la SICAV a pour objectif de conjuguer la performance financière et la volonté d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG, en encourageant les sociétés à progresser sur l'intégration de critères ESG dans leurs activités, valorisant ainsi les bonnes pratiques.

La démarche extra-financière mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de la politique ESG mise en place par la société de gestion, disponible sur son site internet.

Elle s'appuie sur l'intégration de critères extra-financiers dès la définition de l'univers d'investissement constitué des sociétés de pays de la zone Euro dont la capitalisation est supérieure à 1.5 Milliard d'Euros et dont la liquidité quotidienne est supérieure à 3 Millions d'Euros (volumes moyens de transactions toutes places observés sur les 3 derniers mois), soit environ 500 valeurs.

10% du portefeuille de la SICAV pourront être investis en dehors de l'univers d'investissement de la SICAV.

La politique d'exclusion mise en place par la société de gestion, et disponible sur son site internet, s'applique à la gestion de la SICAV

L'approche de prise en compte de critères extra-financiers est une approche en « sélectivité », qui s'appuie sur la méthodologie propriétaire d'analyse ISR en 4 étapes développée par Montpensier Finance, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés :

- I. Exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées : la fabrication d'armes, l'extraction du charbon, le tabac, les divertissements pour adultes, les jeux de hasard et les OGM (pour plus de détails, voir Politique d'Exclusion disponible sur le site internet de la société de gestion) ;
- 2. Exclusion des entreprises notées « CCC » ou « Vigilance Controverse Rouge » par MSCI ESG Research ;
- 3. Analyse des pratiques de gouvernance des entreprises selon la méthode propriétaire Montpensier Governance Flag (MGF) dont l'objectif est d'évaluer l'alignement d'intérêts entre les dirigeants, les actionnaires et plus généralement l'ensemble des parties prenantes. Elle s'appuie sur une liste de sous-critères (taux d'indépendance du conseil d'administration, présence de femmes au conseil d'administration, transparence des critères de rémunération, avis des auditeurs financiers sur les comptes de l'entreprises, ...) qui nous permet de déterminer 3 statuts MGF : « Pass », « Watchlist » ou « Fail ». Toutes les entreprises identifiées « Fail » sont exclues ;
- 4. Analyse de l'impact des entreprises sur l'environnement et la société selon la méthode propriétaire Montpensier Impact Assessment (MIA) qui s'appuie sur les 17 ODD de l'ONU, regroupés en 4 thèmes et 2 transitions : environnement et ressources pour la transition écologique, inclusion et besoins essentiels pour la transition solidaire. Elle s'appuie sur une liste de sous-critères (empreinte carbone, gestion des déchets, satisfaction des employés, nombre de patients soignés, ...) qui nous permet de déterminer 3 niveaux d'impact MIA : positif, neutre, négatif. Toutes les entreprises dont l'impact MIA est négatif sont exclues.

Pour rappel, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir. Au nombre de 17, les objectifs de développement durable ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Les investisseurs ont un rôle déterminant à jouer pour atteindre ces Objectifs. Si certains ODD ne concernent pas directement les activités d'investissement, d'autres sont particulièrement pertinents. Parmi eux, on retrouve notamment l'ODD 12: "Consommation et production durables". Cet objectif regroupe des thèmes chers aux entreprises responsables, comme l'efficacité énergétique, l'approvisionnement durable ou plus généralement l'économie circulaire. Les autres contributions des investisseurs peuvent concerner par exemple l'ODD 9, "Industrie, innovation et infrastructure", l'ODD 13, "Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques", ou encore l'ODD 11, "Villes et communautés durables", qui comprend par exemple la rénovation énergétique des bâtiments et les transports efficients.

L'analyse extra-financière conduite permettra de définir une liste de valeurs exclues représentant 20% de l'univers d'investissement de la SICAV.

La démarche extra-financière mise en œuvre est présentée dans le Code de Transparence de la SICAV disponible sur le site internet de la société de gestion.

Les données utilisées sont principalement fournies par MSCI ESG Research, elles pourront être complétées, modifiées ou mises à jour par la Société de Gestion à partir d'autres sources.

En outre, au minimum 90% des valeurs en portefeuille sont analysées selon une double approche ESG et fondamentale.

Le gérant est également autorisé à investir au maximum 10% de l'actif net de la SICAV dans des valeurs qui ne figureraient pas dans l'univers d'investissement de la SICAV, notamment en termes de zones géographiques et/ou de capitalisation. L'ensemble des valeurs figurant en portefeuille dans ce cadre feront également l'objet d'une analyse ESG par la Société de Gestion selon la méthodologie propriétaire d'analyse ISR mise en œuvre, et respecteront les mêmes exigences de notation que les autres valeurs en portefeuille, avec notamment une note supérieure aux seuils fixés dans le cadre de l'approche en sélectivité.

Limites méthodologiques identifiées par la Société de Gestion :

- La disponibilité et la qualité des données. Dans son analyse, la Société de Gestion utilise notamment des éléments fournis par MSCI ESG Research (complétés et/ou amendées le cas échéant par la Société de Gestion) issues pour partie des données qualitatives et quantitatives publiées par les entreprises elles-mêmes. Les analyses conduites sont donc dépendantes de la qualité et de la fiabilité de ces informations, qui peuvent être incomplètes et hétérogènes, dont le périmètre de reporting peut varier dans le temps, ...;
- Les éléments pris en compte dans son analyse extra-financière ont été choisis par la Société de Gestion dans le cadre de la méthodologie propriétaire d'analyse ISR qu'elle a développée, et ne sont, par définition, pas exhaustifs. En outre, les éléments utilisés sont mis à jour périodiquement et peuvent être obsolètes entre deux mises à jour ;
- Les conclusions de l'analyse ISR conduite par la Société de Gestion sur une entreprise peuvent évoluer dans le temps, en fonction de multiples facteurs objectifs et subjectifs. En outre, la survenue d'évènements, tels une controverse, peut conduire à réviser une analyse.

Le gérant analyse qualitativement la position stratégique de l'entreprise dans son environnement concurrentiel, barrières à l'entrée, positionnement stratégique de l'entreprise, qualité du management, prévisibilité des bénéfices.

Une étude quantitative fondée sur des ratios financiers détermine pour chaque titre l'appartenance à une classe de modèle de développement : les titres dans une phase de croissance, de transition, en recovery (sociétés qui ont connu une période de déclin, essentiellement pour des raisons conjoncturelles mais dont les fondamentaux ne sont a priori pas remis en cause),

2/ Les actifs (hors dérivés)

La SICAV sera investie, dans le respect des ratios prévus par la réglementation et le présent prospectus, dans des titres, jusqu'à 100% de son actif net. Toutefois en cas d'ajustements liés aux souscriptions/rachats, l'investissement peut dépasser de manière résiduelle cette limite.

> Les actions :

L'OPCVM Best Business Models SRI est exposé à hauteur de 60% minimum de l'actif net en actions des pays de la Zone Euro. L'exposition au risque action oscillera entre 60% et 200% de l'actif net de l'OPCVM.

L'actif sera en permanence investi à hauteur de 75% minimum en titres éligibles au PEA.

Aucune allocation géographique à l'intérieur de l'Europe, ou sectorielle n'est déterminée à priori par le gérant.

L'OPCVM pourra être exposé à des valeurs de petites capitalisations (ie dont la capitalisation boursière est inférieure à 1.5 Milliard d'Euros) à plus de 10% de l'actif net, moyennes, et grandes capitalisations.

L'exposition de portefeuille sur les marchés émergents ne pourra dépasser 10% de l'actif net.

L'OPCVM peut investir dans des actions cotées, et dans des valeurs assimilées (certificats d'investissement, obligations convertibles ...).

Le taux d'investissement en actions de l'OPCVM peut varier de 75 à 100% de l'actif net. Le taux d'exposition au risque actions peut varier de 60 à 200 % de l'actif net de l'OPCVM.

Les titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, l'OPCVM peut être exposé à des titres de créances et instruments du marché monétaire : titres de créances négociables français et étrangers, Euro Medium Term Notes, Euro Commercial Paper (français ou étrangers), certificats.

Les TCN pourront être des titres négociables à court terme d'une durée initiale inférieure ou égale à I an et des titres négociables à moyen terme d'une durée initiale supérieure à I an.

La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés. L'utilisation des instruments du marché monétaire peut varier de 0 à 10% de l'actif net de l'OPCVM.

En fonction des anticipations du gérant sur les risques et opportunités de marché et de ses convictions, l'OPCVM pourra réaliser des expositions en obligations jusqu'à 20% des actifs nets de l'OPCVM et jusqu'à 10% en produits monétaires. La répartition dette privée/dette publique n'est pas déterminée à l'avance. Elle sera effectuée par le gérant en fonction des opportunités de marché et de ses convictions. De même, le gérant déterminera la duration et la sensibilité des obligations qu'il détiendra en portefeuille.

Aucun critère relatif à la notation (ou jugé équivalent par la société de gestion) n'est imposé au gérant. Toutefois, l'OPCVM ne réalisera pas d'investissements en obligations de catégorie jugée spéculative « High Yield » par la société de gestion.

La société de gestion mène sa propre analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs, dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie, ainsi que des OPCVM/FIA exposés en titres de taux. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement, ni ne s'appuie exclusivement sur les notations fournies par las agences de notation, et met en place une analyse du risque de crédit et des procédures permettant la prise des décisions de gestion.

Le taux d'exposition au risque de taux peut varier de 0 à 40% de l'actif net de l'OPCVM.

> Les parts ou actions d'autres OPCVM ou FIA :

L'OPCVM pourra investir au maximum 10% de son actif net en parts ou actions d'autres OPC ou FIA.

Le taux d'investissement en OPCVM de droit français ou européens agréés peut varier de 0 à 10% de l'actif net.

Le taux d'investissement en FIA de droit français ou européen, répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, peut varier de 0 à 10% de l'actif net.

Les FIA dans lesquels investira l'OPC seront des FIA destinés à des investisseurs non professionnels.

L'OPCVM pourra avoir recours à des ETF (exchange traded funds) agréés conformément à la Directive 2009/65/CE entre 0 et 10% de son actif net, exposés aux actions ou aux produits de taux.

Ces investissements peuvent être réalisés par le gérant dans le cadre de la gestion de la trésorerie de l'OPC ou en complément des investissements directs en actions.

L'OPCVM peut investir en actions ou parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières, afin de diversifier le portefeuille et d'accéder à des compétences de gestion spécifiques qui peuvent être notamment quantitatives ou de styles de gestion, ou liées à des secteurs ou des zones géographiques.

L'OPCVM pourra avoir recours à des trackers ou ETF (exchange traded funds).

L'OPCVM se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM de toute classification gérés ou promus par Montpensier Finance ou par des sociétés de gestion externes.

3/ Les instruments dérivés

L' OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme.

Nature des marchés d'intervention :

L'OPCVM peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, et sur les opérations de change à terme négociées de gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- risque actions, titres et valeurs mobilières assimilées.
- risque obligations, de taux.
- risque de change.

Nature des interventions :

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer à des risques liés aux variations des actions, titres et valeurs mobilières assimilées, ainsi qu'à des risques liés aux variations des marchés actions ou taux et, à titre de couverture uniquement, à des risques de change.

L'OPCVM pourra couvrir tout ou partie du risque de change par le biais d'opérations de change à terme négociées de gré à gré portant sur les devises des marchés réglementés des pays membres de l'OCDE (ou participant à l'Union Économique Européenne).

Nature des instruments utilisés :

Les opérations sur les marchés à terme fermes et conditionnels autorisées seront les suivantes :

- achat et vente de contrats à terme sur indices (indices actions et connexes aux actions (volatilité, dividendes, ...) et taux/obligations) et sur titres de l'Union Européenne,
- achat et vente d'options sur indices et titres de l'Union Européenne.
- swap de taux, de change.
- achat et vente de contrats à terme sur devises.
- achat et vente de devises à terme.

En fonction des anticipations du gérant, une surexposition au risque actions pourra être recherchée. Ces opérations seront effectuées dans la limite de 100% maximum de l'actif net de l'OPCVM.

Concernant les instruments dérivés utilisés dans le cadre du risque de change :

De par leur nature, ces opérations n'entrent pas dans le champs d'application de l'analyse ESG.

Concernant les instruments dérivés utilisés dans le cadre des risques actions, obligations et taux. La SICAV n'a pas vocation à réaliser de telles opérations, même s'il est autorisé à le faire :

- L'utilisation d'instruments dérivés à titre de couverture est réalisée en cohérence avec la politique ESG de la SICAV, qui reste investie en valeurs analysées selon les critères ESG décrits dans la stratégie d'investissement.
- L'utilisation de dérivés à titre d'exposition revêt un caractère exceptionnel et provisoire, par exemple lié à des mouvements de passif.

La SICAV n'aura pas recours aux « Total Return Swap » (TRS).

4/ Les titres intégrants des dérivés

Le gérant pourra également intervenir sur les warrants et les produits structurés (BMTN, EMTN, ...), à court ou moyen terme, en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer à des risques actions.

Les warrants seront utilisés dans un but de couverture et/ou d'exposition du portefeuille.

Les produits structurés seront principalement utilisés dans un but d'exposition du portefeuille, tout en recherchant une maîtrise du risque associé à l'investissement réalisé.

Le gérant pourra investir en obligations convertibles et assimilés, via des OPC et/ou ETF et/ou en direct.

L'utilisation des titres intégrant des dérivés pourra conduire à augmenter l'exposition de l'OPCVM au risque du sous-jacent, dans la limite des degrés d'exposition spécifiés dans le présent prospectus.

L'utilisation de ce type d'instruments peut varier de 0 à 10% de l'actif net de l'OPCVM.

5/ Les dépôts

L'OPCVM peut occasionnellement, dans un but de gestion de la trésorerie et d'optimisation des revenus de l'OPCVM, procéder à des dépôts dans la limite de 10% de son actif net.

6/ Les emprunts d'espèces

L'OPCVM peut être occasionnellement emprunteur d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net, sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces. Ce cas pourra essentiellement résulter de décalage entre les dates de valeur des règlements des opérations.

7/ Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres Néant.

8/ Contrats constituant des garanties financières

Dans le cadre de la conclusion d'opérations sur instruments dérivés et/ou de change à terme, la SICAV peut être amenée à verser et/ou recevoir une garantie financière (collatéral).

Les garanties financières reçues ont pour objet de réduire l'exposition de la SICAV au risque de défaut d'une contrepartie. Elles seront constituées d'espèces. Les garanties reçues seront évaluées sur une base de prix de marché (mark-to-market) lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

Toute garantie financière donnée ou reçue pourra être réutilisée. Notamment, la SICAV peut réinvestir les garanties financières reçues conformément à la règlementation en vigueur.

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs et/ou du type d'opérations et peuvent être des risques de contrepartie ou des risques de liquidité.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Il appartient à chaque investisseur préalablement à toute prise de décision d'investissement d'analyser le risque inhérent à celui-ci et de s'assurer qu'il est conforme à ses objectifs, ses contraintes, son horizon de placement.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur la sélection de valeurs. Il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les valeurs les plus performantes. Plus généralement, il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performants, ou pas ou peu investi au bon moment sur les marchés et les valeurs les plus performants. La performance de l'OPCVM peut donc être inférieure à l'objectif de gestion, voire la valeur liquidative de l'OPCVM peut avoir une performance négative.

Risque de perte en capital:

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. La valeur liquidative de l'OPCVM peut en outre avoir une performance négative. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué. L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

Risque action:

L'OPCVM est exposé en permanence à hauteur de 60% minimum de son actif net sur le marché des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro. Le gérant sélectionne des actions et il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les actions des sociétés les plus performantes. Les marchés actions peuvent connaître de fortes variations, les fluctuations de cours des valeurs auxquelles le portefeuille est exposé peuvent entrainer une baisse significative de la valeur liquidative. L'actionnaire est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille de l'OPCVM est exposé. Si les actions ou les marchés auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.

Risque lié aux investissements en titres de petites capitalisations (Small caps) :

Le gérant pouvant investir sur des valeurs de petites capitalisations au-delà de 10% de l'actif net, L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites capitalisations (Small Caps) sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. Pour ces raisons ces titres peuvent présenter des risques pour les investisseurs, et notamment de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de ces marchés et plus particulièrement pour le marché des petites capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque en matière de durabilité:

L'OPCVM est exposé au risque qu'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance, s'il survient, puisse avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur des titres en portefeuille. Le risque de durabilité est évolutif, il varie en fonction des activités des sociétés en portefeuille, il peut également varier selon les secteurs et les zones géographiques, voire même le pays où la société est enregistrée ou les pays dans lesquels elle opère. En raison de la multiplicité des risques de durabilité, l'exposition à ces risques ne peut être évitée et la survenance d'un ou plusieurs risques de durabilité peut avoir un impact négatif sur la performance de l'OPCVM. Dès lors, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser de manière décorrélée des marchés.

Dans l'objectif de limiter le risque de durabilité, la politique d'exclusion mise en œuvre vise à identifier les sociétés dont les pratiques sont considérées comme controversées d'un point de vue environnemental, social et/ou de gouvernance. L'analyse ESG conduite par la société de gestion complète ce process et vise à identifier les entreprises qui ne seraient pas en ligne avec ses attentes en matière de gouvernance des entreprises ou d'impact des entreprises sur l'environnement et la société, dans l'objectif de détenir en portefeuille uniquement des valeurs ayant de bonnes pratiques ou un impact positif ou neutre.

Risque lié aux investissements en actions émergentes :

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'OPCVM peut être investi dans la limite de 10% de son actif net en valeurs émises sur les marchés des pays émergents dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places financières. La fluctuation des cours de ces valeurs peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur de ces instruments et donc entraîner une hausse ou une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés :

L'OPCVMVM peut intervenir sur les instruments dérivés. Le gérant pourra intervenir sur le risque action et le risque taux à titre d'exposition et/ou, de couverture, ainsi que sur le risque de change à titre de couverture.

L'exposition au marché action résultant à la fois de positions du bilan et des engagements hors bilan varie de 60% à 200%, l'OPCVM présente un risque de surexposition, pouvant investir sur des produits dérivés avec une exposition maximale de 200% de l'actif net, il est possible que la valeur liquidative de l'OPCVM puisse baisser plus que les marchés sur lesquels l'OPCVM est investi.

L'OPCVM présente également un risque de sous-exposition (60% minimum aux actions). L'utilisation d'instruments financiers à terme en couverture a pour conséquence de sous-exposer l'OPCVM qui en cas de hausse des marchés actions peut avoir une performance inférieure aux marchés, voire négative.

L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse. D'une manière générale, la conclusion de tels contrats pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels l'OPCVM est investi.

L'utilisation d'instruments financiers à terme en couverture a pour conséquence de sous-exposer l'OPCVM par rapport à son niveau d'investissement. En conséquence, en cas de hausse des marchés actions l'OPCVM peut avoir une performance inférieure aux marchés, voire négative.

L'utilisation d'instruments financiers à terme en exposition a pour conséquence de surexposer l'OPCVM par rapport à son niveau d'investissement, ce qui en cas de baisse des marchés actions peut entrainer une baisse plus rapide et plus significative que celle des marchés sur lesquels l'OPCVM est investi.

Risque de taux:

L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni protection.

L'OPCVM est exposé au risque de taux à hauteur de 40% maximum de l'actif net. Le portefeuille est sensible aux variations des taux d'intérêt dont l'évolution dépend des conditions économiques, politiques ou boursières ou de la situation spécifique d'un émetteur.

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de crédit:

En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité de signature des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est pas en mesure de rembourser ou de verser à la date contractuelle les intérêts prévus, la valeur des obligations dans lesquelles est investi l'OPCVM directement ou indirectement par l'intermédiaire d'OPC, baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie :

L'OPCVM utilise notamment des opérations de change à terme de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties (établissement bancaire notamment), exposent potentiellement l'OPCVM au risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement. Ainsi, la valeur liquidative peut baisser.

Risque de change:

L'OPCVM peut investir dans la limite de 10% de l'actif net, dans des instruments libellés dans des devises autres que celles de la zone euro, l'exposition maximale au risque de change ne pouvant dépasser 10% de l'actif net de l'OPCVM. Les fluctuations de ces monnaies par rapport à l'euro peuvent avoir une influence positive ou négative sur la valeur de ces instruments. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser si le taux de change varie.

Risque de liquidité:

Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquels l'OPCVM peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions. La valeur liquidative peut baisser lorsque l'OPCVM est exposé à ce risque.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant

SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE Souscripteurs concernés :

- Actions IC : Investisseurs Institutionnels, et investisseurs sous mandat de gestion ou souscrivant via des intermédiaires ne pouvant percevoir de rémunération autre que par leurs clients,
- Actions ID: Investisseurs Institutionnels, et investisseurs sous mandat de gestion ou souscrivant via des intermédiaires ne pouvant percevoir de rémunération autre que par leurs clients,
- Actions IPC : Investisseurs Institutionnels, et investisseurs sous mandat de gestion ou souscrivant via des intermédiaires ne pouvant percevoir de rémunération autre que par leurs clients,
- Actions IPD : Investisseurs Institutionnels, et investisseurs sous mandat de gestion ou souscrivant via des intermédiaires ne pouvant percevoir de rémunération autre que par leurs clients,
- Actions RC : Tous souscripteurs,
- Actions RD: Tous souscripteurs.
- Actions BG : Investisseurs Institutionnels, et investisseurs sous mandat de gestion ou souscrivant via des intermédiaires ne pouvant percevoir de rémunération autre que par leurs clients

Profil type de l'investisseur :

La SICAV convient à des investisseurs ayant comme objectif de valoriser leur capital, en profitant des opportunités offertes par l'environnement international et qui acceptent de s'exposer à un risque action important.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte du patrimoine personnel, des besoins actuels, de la durée recommandée de ce placement mais également du souhait de prendre des risques du fait de la volatilité inhérente au marché des actions.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

Tout actionnaire est donc invité à étudier sa situation avec son conseiller habituel.

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

- Dans le cadre de la réglementation SFDR, précisions relatives à la prise en compte des critères ESG au sein du fonds, qui relève de l'Article 9 de la réglementation SFDR: le janvier 2022
- Mise en harmonie du prospectus avec les directives de l'ESMA, relatives aux modalités de calcul de la commission de surperformance: le janvier 2022
- Décimalisation des actions ID et IPD en dix-millièmes de parts : 7 janvier 2022
- Mise en harmonie du prospectus avec le Règlement Européen Taxonomie : 28 octobre 2022

CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

N/A

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions de l'article L225-51.1 et R225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général.

Le Conseil d'Administration avait désigné Madame Mahshid DUMANOIS, Président du Conseil d'Administration et Directeur général.

Aucune restriction n'a été apportée à ses pouvoirs par le Conseil d'Administration.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-37-4 ALINÉA 2° DU CODE DE COMMERCE

Il s'agit des conventions intervenues, directement ou par personnes interposées, entre d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

A cet égard, nous vous précisons qu'aucune convention relevant de cet article n'a été conclue, ou n'a été en vigueur, au cours de l'exercice.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Vous allez prendre connaissance du rapport général du Commissaire aux Comptes. Par ailleurs, vous aurez à approuver le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

A cet égard, nous vous précisons qu'aucune convention relevant de cet article n'a été conclue ou n'est en vigueur au cours de l'exercice.

DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 avril 2019, conformément à l'article L.225-36, du Code de commerce, a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de modifier les statuts afin de les mettre en conformité avec toutes les dispositions législatives et règlementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine Assemble Générale Extraordinaire.

DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ, ACCORDÉES PAR APPLICATION DES ARTICLES L. 225-129-1 ET L. 225-129-2

N/A s'agissant d'une SICAV.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rappel des dates d'expiration des mandats

Nous vous rappelons les dates d'échéance des mandats dans le tableau ci-dessous :

Noms et prénoms	Fonctions	Echéance de mandat à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes clos le
Mahshid DUMANOIS	Président Directeur Général	30 décembre 2022
Philippe de LA CHAISE	Administrateur	30 décembre 2022
Amélie BURTIN	Administrateur	30 décembre 2022
Cabinet DELOITTE & ASSOCIES	Commissaire aux comptes	31 décembre 2027

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte que ces mandats arrivent à échéance, et qu'ils seront proposés au renouvellement.

Informations concentrant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 ALINÉA I°du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chaque mandataire social durant l'exercice :

Noms et prénoms	Fonction au sein de BEST BUSINESS MODELS SRI	Autres mandats exercés
Mahshid DUMANOIS	Président Directeur Général	 Administrateur de la SICAV Equilibre Patrimoine Président de la SICAV Great European Models SRI Président de la SICAV Quadrator SRI Président de la SICAV M Convertibles SRI
Philippe de LA CHAISE	Administrateur	 Administrateur de la SICAV BBM V-Flex Administrateur de la SICAV Great European Models SRI Administrateur de la SICAV Quadrator SRI Administrateur de la SICAV M Convertibles SRI
Amélie BURTIN	Administrateur	 Administrateur de la SICAV BBM V-Flex Administrateur de la SICAV Great European Models SRI Administrateur de la SICAV Quadrator SRI Administrateur de la SICAV M Convertibles SRI

3. RAPPORT DE GESTION

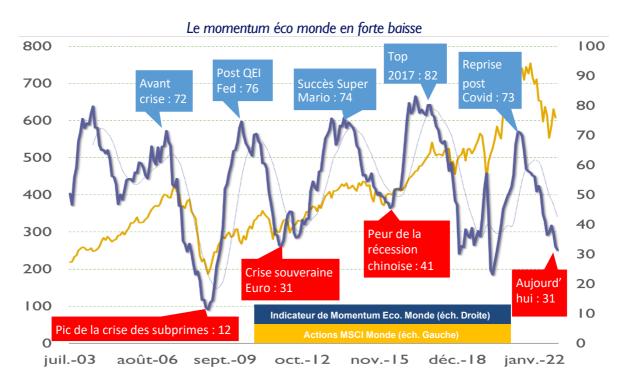
ENVIRONNEMENT ET MARCHES FINANCIERS

Croissance mondiale

Après un premier semestre 2022 marqué par de profonds bouleversements liés à l'irruption brutale de la guerre sur le flanc Est de l'Europe, le second semestre a été dominé par les dynamiques inflationnistes, les craintes de récession et les incertitudes politiques.

Initiée par l'envolée des prix des matières premières agricoles et énergétiques aux premier et deuxième trimestre, l'inflation s'est ensuite propagée au fil de l'année dans le secteur des biens de consommation, puis dans celui des services, générant de réelles questions salariales dans les pays où le marché du travail était déjà tendu, tout spécialement aux États-Unis. Néanmoins, en l'absence de véritable boucle prix-salaires, les dernières statistiques laissent entrevoir une nette décrue de la dynamique inflationniste. Outre-Atlantique et, même en Europe, la détente des prix des matières premières et l'allègement progressif des contraintes sur les chaines de valeur permettent d'envisager que le pic soit désormais passé sur le Vieux Continent.

Devant cette instabilité des prix, les grandes Banques Centrales ont rapidement réagi et ont resserré très vite les conditions de financement de part et d'autre de l'Atlantique, ce qui a fortement pesé sur le Momentum économique mondial désormais bien ancré en territoire de contraction.



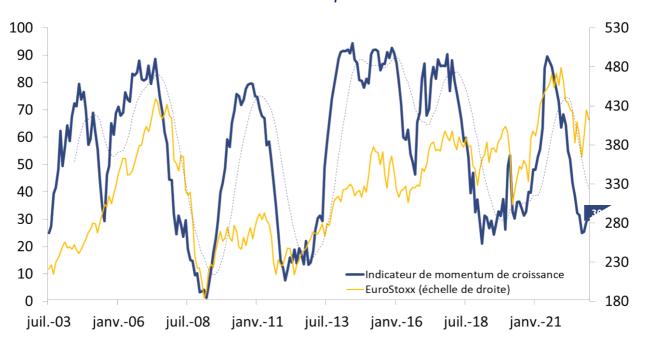
L'indicateur de momentum économique prend en compte les dernières publications du chômage, des ventes de détail, de la balance commerciale, de l'indicateur avancé du PIB, de la confiance du consommateur, du PMI, de la confiance économique et de la production industrielle.

Source: Bloomberg / Montpensier Finance au 31 Décembre 2022

Aux États-Unis, l'emploi reste très solide, ce qui conforte le consommateur américain et permet d'espérer éviter une dégradation de l'activité trop prononcée en 2023. Les services résistent également malgré une forte pression inflationniste. Reste désormais à surveiller la santé du secteur immobilier, mis sous pression par des taux hypothécaires en forte hausse.

L'immobilier est également un point de vigilance en Chine où l'activité en général est restée entravée tout au long de l'année par la persistance de la politique « Zero-CoVid ». Cependant, même si les déclarations de Xi Jinping, dont le mandat de Président a été renouvelé par le XXème Congrès, ne laissaient à l'origine envisager que des évolutions à la marge dans la stratégie de contrôle du pays et de l'épidémie, les ouvertures très importantes annoncées dans les dernières semaines de 2022 laissent espérer une reprise de la dynamique de croissance en 2023. Celle-ci devrait néanmoins être progressive, surtout à partir du deuxième trimestre, en raison du faible taux de vaccination du pays qui a fait exploser les contaminations fin décembre. Point positif, cette reprise graduelle devrait permettre de ne pas relancer trop vivement les dynamiques inflationnistes mondiales.

Momentum économique Zone Euro

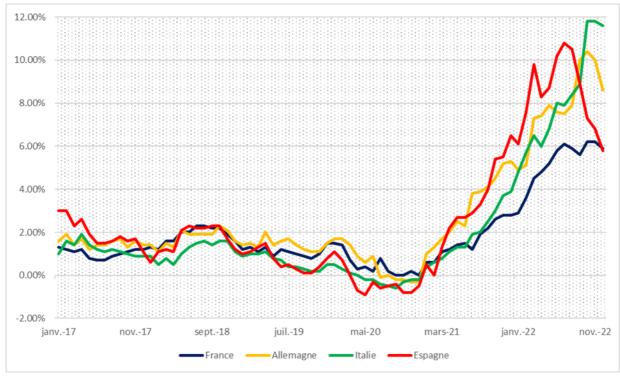


L'indicateur de momentum économique prend en compte les dernières publications du chômage, des ventes de détail, de la balance commerciale, de l'indicateur avancé du PIB, de la confiance du consommateur, du PMI, de la confiance économique et de la production industrielle.

Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 31 Décembre 2022

L'Europe est en première ligne dans la crise énergétique qui continue à faire peser sur le Vieux Continent le double risque d'une hausse continue des coûts industriels, et d'une inédite situation de pénurie. Même si tous les pays sont concernés, et qu'une convergence des conditions économiques soit attendue dans les prochains mois, l'Allemagne demeure au centre des attentions compte tenu du poids du secteur manufacturier dans son économie. Dans ces conditions, l'activité fléchit rapidement et la récession est une possibilité début 2023. Sauf en cas de choc supplémentaire, celle-ci pourrait cependant demeurer limitée et temporaire grâce au soutien budgétaire assumé par les États et l'Union et à la surprenante résistance du marché de l'emploi.

Inflation dans la Zone Euro



CPI des pays de la Zone Euro

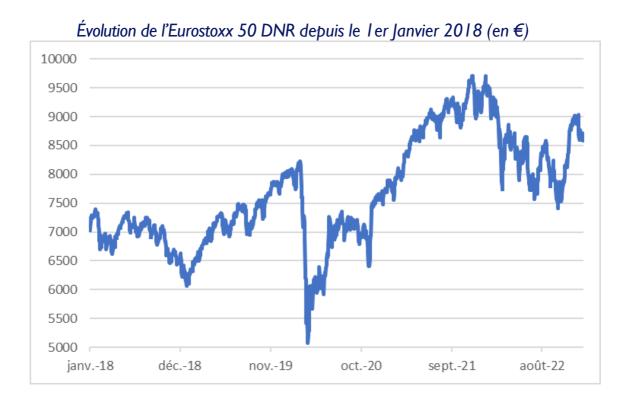
MMS/
MONTPENSIER

Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 31 Décembre 2022

Marchés actions

Après une première partie d'année inédite en termes de chocs économiques, géopolitiques et monétaires ayant conduit au pire semestre sur les marchés depuis 1970 avec des baisses, au 30 juin, allant de 17.9% pour l'Eurostoxx50, à 20% pour le S&P500 et 20.3% pour le MSCI World, la seconde a encore été très agitée, malgré quelques phases de répit temporaire durant l'été et entre mi-octobre et fin novembre. L'année restera historiquement difficile pour tous les grands indices : à fin décembre, le S&P500 est en baisse de 18.1% depuis le 1^{er} janvier, 9.5% pour l'Eurostoxx50, 17.7% pour le MSCI World et même 32.5% pour le Nasdaq !

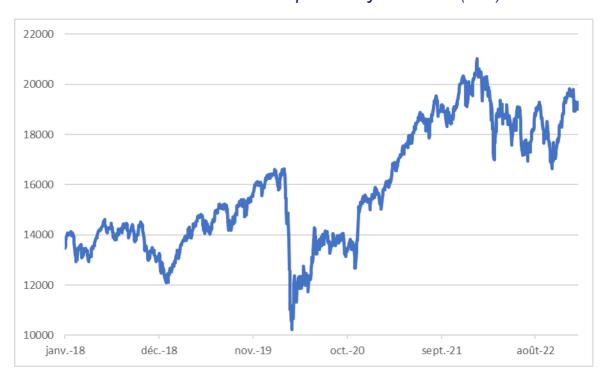
En Europe, l'action très déterminée de la BCE devant l'ampleur des pressions inflationnistes, a fortement tendu les conditions de financement, ce qui a pesé sur les valeurs de croissance tandis que les valeurs cycliques restaient sous pression en raison des craintes de ralentissement économique et faute de visibilité sur une possible réaccélération de l'activité en Chine.



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 31 Décembre 2022

Après cette correction historiquement marquée, les niveaux de valorisations sont revenus bien en-deçà de leur moyenne historique, particulièrement en Europe. La principale interrogation réside désormais dans la résistance des bénéfices des entreprises l'année prochaine, alors que les coûts de financement ont grimpé très rapidement et face à un contexte économique où les craintes de ralentissement économique prononcé prennent progressivement le pas sur l'attention portée à l'inflation. A ce stade, le consensus anticipe toujours une progression significative des résultats et de la rentabilité en 2023.

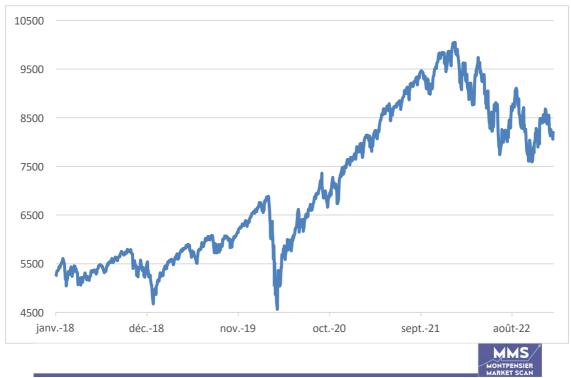
Evolution du CAC 40 DNR depuis le 1 er Janvier 2018 (en €)





Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 31 Décembre 2022

Évolution du S&P500 TR depuis le 1 er Janvier 2018 (en \$)



Source: Bloomberg / Montpensier Finance au 31 Décembre 2022

Dans cet environnement difficile, les marchés ont cherché à se positionner entre tensions inflationnistes persistantes, resserrement accéléré des conditions de financement et signaux grandissant de ralentissement de l'activité. La principale incertitude de 2023 reste l'attitude des Banques Centrales au regard du changement rapide des paramètres économiques, à savoir moins d'inflation et une activité en baisse. Une pause rapide dans le resserrement monétaire, sans même parler à ce stade d'un véritable « pivot », serait un puissant soutien aux marchés actions.

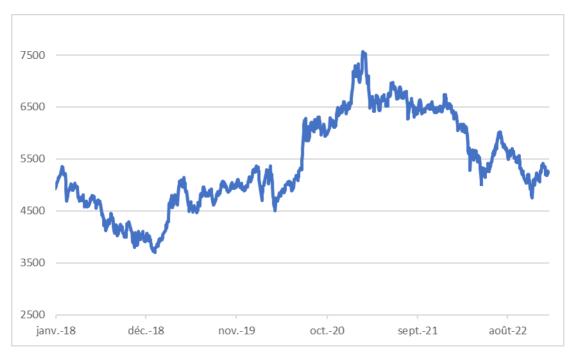
Les rotations sectorielles, déjà nombreuses au premier semestre, ont persisté à un rythme élevé, les investisseurs privilégiant alternativement les valeurs les moins sensibles à la hausse des coûts de financement, celles capables de résister au ralentissement anticipé de l'économie mondiale tout en profitant d'une hypothétique réouverture chinoise en fin d'année ou, plus généralement celles ayant démontré leur solidité financière et leurs capacités à préserver leurs marges.

Seule exception : à la suite de la forte hausse de l'énergie, les valeurs associées à ce secteur ont été recherchées tout au long de la période, malgré la baisse des prix du pétrole dans la dernière partie de l'année. D'une façon plus générale, à l'intérieur de ces rotations rapides, les business models de qualité ont toujours été privilégiés, alors que la résilience est (re)devenue cette année une valeur cardinale de l'investissement.

Les marchés émergent, qui avaient souffert au premier semestre de la volatilité de l'environnement économique, ont profité de la correction du billet vert, d'un environnement financier un peu moins tendu et des espoirs de relance économique en Chine en fin d'année, pour limiter leurs pertes, même si la proximité de la guerre et la forte dépendance énergétique envers la Russie ont généré beaucoup de nervosité en Europe de l'Est. En Amérique latine, en Turquie, à Singapour ou en Afrique du Sud, les indices restent sous la menace des fortes fluctuations des devises locales. En définitive, malgré du mieux en fin d'année, le MSCI Emerging Market a ainsi fini 2022 en baisse de 20% après trois trimestres en baisse d'un peu moins de 30%.

En Chine la volonté des autorités de stabiliser le secteur immobilier et la fin rapide, à partir de décembre, des restrictions d'activités mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre l'épidémie et de la doctrine du Zéro- CoVid, ont permis aux indices de se stabiliser en fin d'année sans effacer la forte baisse des trois premiers trimestres. Les investisseurs demeurent inquiets quant à l'impact d'une diffusion rapide du virus dans la population et à la possibilité, pour les entreprises du secteur privé, de reprendre un chemin clair de création de valeur alors que la pression des autorités ne semble pas partie pour s'alléger rapidement. Après plus de 22% de baisse au 30 septembre, le CSI 300 a fini l'année en baisse de 20%. Malgré un certain relâchement de la rhétorique agressive des autorités à l'encontre des plates-formes internet au dernier trimestre, l'indice technologique chinois ChiNext n'a pu réellement en profiter et a terminé en chute de -29% cette année.

Évolution du CSI 300 DNR depuis le 1 er Janvier 2018 (en CNY)





Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 31 Décembre 2022

Matières premières

Après l'envolée du premier semestre, les prix de l'énergie – pétrole, gaz et électricité – ont subi de fortes fluctuations. Le brut léger américain, après son pic de 124\$ le 8 mars, et une période d'oscillation au deuxième trimestre entre 100\$ et 120\$ le baril, a terminé en nette baisse, à 80 dollars, touché par les craintes de ralentissement de l'économie. L'électricité européenne, très affectée par les risques de pénurie sur le Vieux Continent, est restée extrêmement volatile en fonction des prévisions météo et de l'évolution de la situation à l'Est de l'Europe. Après un sommet à 693\$ le Mwh le 25 août, puis un socle intermédiaire trouvé à 70\$ fin octobre, la référence néerlandaise a fini l'année à 16\$ le Mwh, au plus bas depuis avril 2021.

Évolution du cours du baril de pétrole



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 31 Décembre 2022

A court et moyen terme les tensions géopolitiques, les prévisions de températures et l'évolution de la croissance mondiale dicteront les évolutions du prix de l'énergie. La situation reste néanmoins tendue, en particulier en Europe, faute d'un investissement suffisant dans les années précédentes.

A plus long terme les prix seront donc dépendants de la capacité des États et des entreprises énergétiques à développer rapidement à la fois les énergies renouvelables, le parc nucléaire et l'efficacité des réseaux, tout en poursuivant les efforts de sobriété et en veillant à maintenir autant que nécessaire les infrastructures de production existantes sur le chemin de la décarbonation des activités.

Les prix des métaux industriels restent marqués par les craintes de ralentissement économique mondial. Le premier d'entre eux, le cuivre, avait fortement chuté en juin et juillet sous les 350\$ devant le refus chinois de sortir des restrictions « Covid-Zéro » et la multiplication des indicateurs avancés peu optimistes pour l'activité aux États-Unis et en Europe au deuxième semestre. Il s'est progressivement repris en deuxième partie d'année, devant les velléités chinoises de relance de l'économie via les investissements dans les infrastructures. Il termine l'année à 382\$, loin de sa référence de début d'année à 446\$. L'aluminium a suivi un chemin similaire, finissant 2022 en baisse de 16.2% depuis le 1^{er} janvier.

Affecté par les craintes de fort ralentissement mondial, le prix du frêt maritime a lui aussi nettement corrigé depuis ses plus hauts du premier trimestre, revenant à ses niveaux pré-pandémie.

L'or n'a que peu profité des inquiétudes sur l'inflation, contraint par les remontées de taux d'intérêt le rendant par comparaison moins attractif. Après une brève poussée au-dessus de 2000\$ l'once lors du début des hostilités en Ukraine, le métal jaune a nettement corrigé lors de la hausse des rendements obligataires au troisième trimestre, avant de revenir en décembre vers ses niveaux de début d'année, autour de 1800\$ l'once.

Le bitcoin, ainsi que l'ensemble des cryptos actifs, a très fortement baissé cette année, pris en étau entre le resserrement monétaire et les difficultés réglementaires et financières de plusieurs acteurs financiers de son écosystème – plateformes d'échange, produits d'investissement, fonds alternatifs spécialisés – qui suscitent désormais une forte méfiance des investisseurs. Après son pic à presque 69 000\$ en novembre 2021, le bitcoin a terminé l'année sous les 17 000\$.

Banques centrales, taux d'intérêt, parités de change

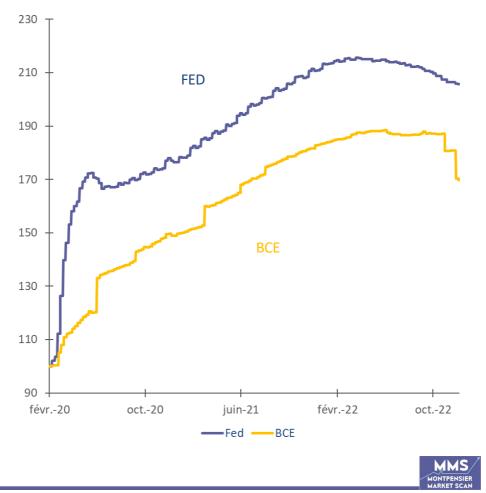
La forte poussée des prix depuis la fin 2021 (au-delà ou autour de 10% aux États-Unis et en Zone Euro) a incité les grandes Banques Centrales à renverser complètement leur approche et à enclencher une puissante dynamique de resserrement monétaire. Une fois enclenchée – en mars pour la Fed, en juillet pour la BCE – la remontée des taux a été extrêmement rapide des deux côtés de l'Atlantique, similaire à celle mise en œuvre au début des années 1980.

Les taux de référence sont ainsi passés en très peu de temps de 0% à 4,25% aux États-Unis et de -0,5% à 2% en Europe. Après avoir suivi le mouvement dans les premiers mois, les taux à plus long terme ont ensuite marqué le pas, montrant l'inquiétude des investisseurs devant les probabilités grandissantes de fort ralentissement économique, avant de revenir sur leurs sommets, convaincus par la rhétorique très affirmative des principaux banquiers centraux quant à leur détermination à poursuivre – au moins à court terme – leur action de remontée des taux de référence. Partant de 0,18% début janvier, le10 ans français a ainsi fini l'année à 3,11%, légèrement au-dessus de son précédent sommet annuel à 3.08% le 21 octobre. Aux États-Unis, le taux à 10 ans est passé de 1,51% en janvier à 4,3% mi-octobre pour se tasser un peu en dessous de 3,90% fin décembre. L'inversion des courbes de taux des deux côtés de l'Atlantique signale que, pour les investisseurs, la probabilité d'une récession dans les six prochains mois augmente.

Malgré ces craintes, la poursuite de ce mouvement de hausse des taux de référence dans les premiers mois de 2023 a été annoncée par Christine Lagarde et Jerome Powell lors des dernières réunions de politique monétaire de l'année. L'articulation de ce plan avec le ralentissement de l'activité mondiale, voire la menace d'une récession, pourrait faire naitre des tensions au sein des instances de décision dès le premier trimestre 2023.

En Europe comme aux États-Unis, la diminution du bilan des deux Banques Centrales a également été enclenchée, principalement via la contraction des instruments de liquidités pour la BCE. Le pilotage de la suite de ce processus sera un des éléments clés à suivre en 2023 car les bilans restent très importants : ils représentent encore plus de 30% du PIB de la zone d'activité de la Banque Centrale aux États-Unis et plus 60% en Europe.

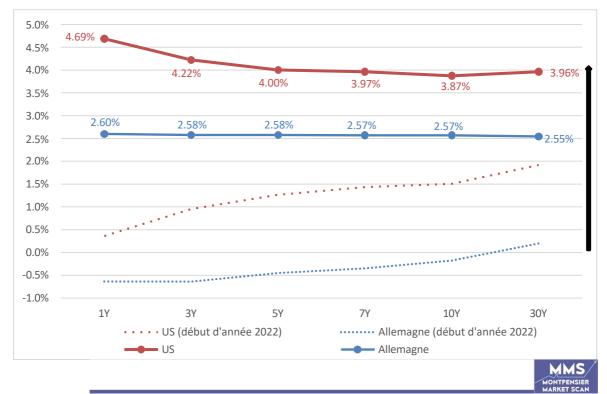
Les bilans des banques centrales vont se dégonfler



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 31 Décembre 2022

Sur le Vieux Continent, les yeux restent, comme souvent dans ce contexte, rivés sur l'Italie et sur l'écart de taux entre les BTP et le Bund. Après avoir brièvement dépassé la cote d'alerte de 250 bps mi-juin, ce dernier semble se stabiliser en deçà de 220 bps, bénéficiant de la mise en place par la BCE sur son outil « anti- fragmentation » de la zone euro, le TPI ou Transmission Protection Instrument.

Les taux Allemands et Américains se sont envoles en 2022



Source: Bloomberg / Montpensier Finance au 31 Décembre 2022

Jusqu'en octobre, la perspective d'un différentiel de croissance positif pour les États-Unis face à l'Europe, ainsi que la politique monétaire plus restrictive à court terme Outre-Atlantique et surtout moins contrainte par les doutes sur une possible fragmentation de la zone euro, ont permis au Dollar de se renforcer très nettement sur la période, franchissant nettement la parité avec l'euro, à 0,95\$ le 28 septembre. Par la suite, le discours très ferme de la BCE et le net ralentissement des pressions inflationnistes aux États-Unis ont permis de renverser le mouvement, le Dollar terminant à 1,07 \$ pour un euro, proche de ses niveaux de fin mai.

À la suite d'une année 2021 de stabilisation entre 6,35 et 6,50 Yuans pour un Dollar la monnaie chinoise a corrigé en 2022, touchant même 7,3 Yuans pour un Dollar en novembre, avant que les espoirs de relance et de réouverture du pays ne viennent nuancer ce mouvement et permettre à la monnaie chinoise de se stabiliser juste en dessous du seuil symbolique de 7 Yuans pour un Dollar.

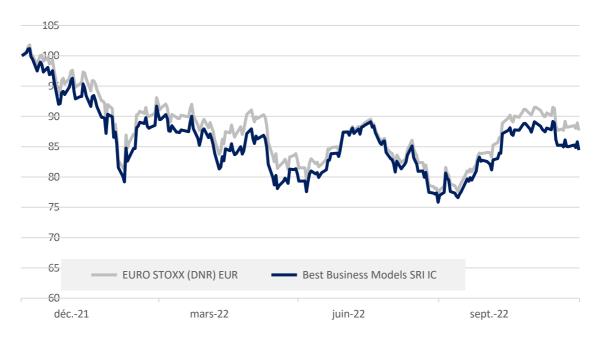
Données et Performances de Best Business Models SRI au 30 décembre 2022

Taille de l'OPC: 892.74 millions d'euros

		31/12/2021	30/12/2022
Valeur liquidative part IC (€)		434.94	367.31
	Performance annuelle		-15.55%
Valeur liquidative part ID* (€)	Porformanco annuello	3 696.00	3 039.73
Valeur liquidative part IPC (€)	Performance annuelle		-15.63%
valeur inquisative pare in 5 (6)	Performance annuelle	261.77	222.62
Valeur liquidative part IPD** (€)			-14.96%
VI 1: 11: (PC (C)	Performance annuelle	217.46	180.38
Valeur liquidative part RC (€)	Performance annuelle		-14.91%
Valeur liquidative part RD*** (€)	r criormance annaene	313.20	261.97
,	Performance annuelle		-16.36%
Valeur liquidative part BG (€)		3 449.14	2 811.92
	Performance annuelle		-16.36%
		268.28	227.43
			-15.23%
	EURO STOXX (DNR)	998.01	875.20
	EUR		
	Performance annuelle		-12.31%

^{*} Le 20/04/2022, la part ID a distribué un dividende unitaire de 83.16 €.

^{***} Le 20/04/2022, la part RD a distribué un dividende unitaire de 77.61 €.



Source: Bloomberg / Montpensier Finance

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

^{**} Le 20/04/2022, la part IPD a distribué un dividende unitaire de 4.89 €.

Indicateur synthétique de risque :

, A risque plus faible A risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

L'indicateur de risque repose sur l'hypothèse que l'OPC est detenu pendant la durée de détention recommandée Le risque réel peut varier significativement en cas de rachat anticipé et l'investisseur peut encourir un rendement inférieur en retour, voire une perte plus importante.

• Risque global au 30/12/2022

Le risque global du FCP calculé selon la méthode du calcul de l'engagement est de 0.00%

• Exposition indicative et évolution de l'actif net

Au 30/12/2022, le fonds est exposé à hauteur de 99.46% en actions

	31/12/2021	30/12/2022	Variation
Actif Net Total	1 129 648 212.82	892 738 395.32	-20.97%
Nombre de parts IC	1 214 168.0942	1 165 669.1001	
ANC	528 090 567	428 165 033	
Nombre de parts ID	27 848.0000	27 277.0000	
ANC	102 926 350	82 914 905	
Nombre de parts IPC	1 384 661.5531	l 124 645.5448	
ANC	362 471 842	250 376 738	
Nombre de parts IPD	50.0000	50.0000	
ANC	10 873	9 019	
Nombre de parts RC	421 437.6092	499 240.7112	
ANC	131 994 947	130 786 499	
Nombre de parts RD	706.0000	169.0000	
ANC	2 435 097	475 215	
Nombre de parts BG	6 405.5300	48.3020	
ANC	1 718 536	10 986	

Eligibilité au PEA

Au 30 décembre 2022, l'OPC était investi à hauteur de 96.42% en instruments financiers éligibles au PEA.

• Principaux mouvements de la période

Les principaux achats (hors OPC monétaires) réalisés en solde net (achats - ventes) du 31/12/2021 au 30/12/2022 sont les suivants (par ordre décroissant de montants, en Euros)

Nom	Montant en euros	en % de l'actif*
Linde Plc	48 844 096	4.41%
Deutsche Telekom AG-Nom	31 952 241	2.88%
Essilor Luxottica	25 513 563	2.30%
Smurfit Kappa Group	22 831 169	2.06%
Koninklijke Ahold Delhaize	21 722 358	1.96%
Prysmian SpA	18 945 699	1.71%
Veolia Environnement	17 645 968	1.59%
Sartorius Stedim Biotech	17 213 028	1.55%
Intesa Sanpaolo Spa	16 620 195	1.50%
Michelin	14 994 190	1.35%

^{*}Actif Net moyen sur la période du 31/12/2021 au 30/12/2022

Les principales ventes (hors OPC monétaires) réalisées en solde net (achats - ventes) du 31/12/2021 au 30/12/2022 sont les suivantes (par ordre décroissant de montants, en Euros)

Nom	Montant en euros	en % de l'actif*
Air Liquide	39 842 795	3.60%
Sanofi	34 623 474	3.13%
Akzo Nobel	28 141 398	2.54%
Hannover Rueck	25 376 751	2.29%
Worldline SA	24 298 324	2.19%
ST Microelectronics	22 858 564	2.06%
Stora Enso Oyj (Class R)	20 703 759	1.87%
Euronext NV	19 686 030	1.78%
EDP Energias de Portugal	19 319 505	1.74%
Steris Plc	17 638 086	1.59%

^{*} Actif Net moyen sur la période du 31/12/2021 au 30/12/2022

Politique de sélection des intermédiaires

https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires

Politique d'engagement actionnarial qui se décline en :

Politique de Vote

https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique_vote.pdf

Politique d'engagement

 $https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique_engagement.pdf\\$

Politique ESG

https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique-esg.pdf

• Evolution de la répartition géographique entre le 31/12/2021 et le 30/12/2022

La répartition géographique indicative du portefeuille actions du 31/12/2021 au 30/12/2022 est la suivante :

		31/12/2021	30/12/2022
Total		100.0%	100.0%
	France	33.1%	31.2%
	Allemagne	13.2%	16.7%
	Pays-Bas	25.2%	16.5%
	Irlande	6.9%	11.4%
	Italie	4.2%	8.1%
	Espagne	4.7%	5.7%
	Belgique	2.9%	3.2%
	Finlande	4.3%	2.9%
	Autriche	2.0%	2.4%
	Portugal	3.5%	1.9%

Source : Montpensier Finance / Bloomberg

• Evolution de la répartition sectorielle entre le 31/12/2021 et le 30/12/2022

La répartition sectorielle indicative du portefeuille actions du 31/12/2021 au 30/12/2022 est la suivante :

	31/12/2021	30/12/2022
Total	100.0%	100.0%
Technology	16.7%	13.9%
Consumer Products and Services	13.1%	13.8%
Industrial Goods and Services	13.6%	13.4%
Banks	8.0%	9.8%
Chemicals	10.2%	9.1%
Health Care	9.8%	8.6%
Utilities	6.2%	7.1%
Insurance	7.4%	6.6%
Automobiles and Parts	5.0%	5.4%
Construction and Materials	2.7%	3.6%
Telecommunications	0.0%	3.6%
Energy	2.3%	2.9%
Personal Care, Drug and Grocery Stores	0.0%	2.3%
Travel and Leisure	0.0%	0.0%
Food, Beverage and Tobacco	0.0%	0.0%
Retail	0.0%	0.0%
Financial Services	3.0%	0.0%
Real Estate	0.0%	0.0%
Basic Resources	1.9%	0.0%
Media	0.0%	0.0%

Source Montpensier Finance / Bloomberg

• Ecart entre la répartition sectorielle du portefeuille et celle de l'indice EuroStoxx au 30/12/2022

L'analyse des écarts entre la répartition sectorielle indicative du portefeuille actions et celle de l'indice au 30/12/2022 est la suivante :

	ВВМ	EuroStoxx	Ecart
Consumer Products and Services	13.8%	9.1%	4.7%
Chemicals	9.1%	7.1%	2.1%
Utilities	7.1%	5.5%	1.5%
Technology	13.9%	12.4%	1.4%
Insurance	6.6%	5.6%	1.0%
Personal Care, Drug and Grocery Stores	2.3%	1.4%	0.9%
Health Care	8.6%	7.8%	0.8%
Automobiles and Parts	5.4%	4.8%	0.6%
Banks	9.8%	9.4%	0.4%
Industrial Goods and Services	13.4%	13.0%	0.4%
Telecommunications	3.6%	3.5%	0.1%
Construction and Materials	3.6%	3.9%	-0.3%
Basic Resources	0.0%	0.9%	-0.9%
Retail	0.0%	1.0%	-1.0%
Travel and Leisure	0.0%	1.0%	-1.0%
Media	0.0%	1.3%	-1.3%
Financial Services	0.0%	1.6%	-1.6%
Energy	2.9%	4.7%	-1.8%
Real Estate	0.0%	1.8%	-1.8%
Food, Beverage and Tobacco	0.0%	4.1%	-4.1%
Total	100.0%	100.0%	0.0%

Source Montpensier Finance / Bloomberg

• Analyse de la performance du portefeuille du 31/12/2021 au 30/12/2022

L'indice EURO STOXX (DNR) EUR a réalisé une performance de -12.31% sur la période, à comparer avec la performance de l'OPC de -15.55% (part « IC »).

Analyse de la contribution indicative des titres

Les plus fortes contributions des titres à la hausse et à la baisse du fonds sur la période écoulée sont les suivantes :

A la hausse		Contribution %
	ESSILORLUXOTTICA	0.41
	LINDE PLC	0.33
	MTU AERO ENGINES AG	0.31
	IBERDROLA SA	0.21
	PRYSMIAN SPA	0.18
A la baisse		Contribution%
	LEGRAND SA	-0.98
	ICON PLC	-1.14
	AKZO NOBEL N.V.	-1.30
	ADYEN NV	-1.37
	ASML HOLDING NV	-1.88

Source Montpensier Finance / Factset

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
KONINKLIJKE AHOLD NV	41 200 954,37	19 478 596,57
LINDE PLC	51 779 293,02	2 935 195,55
UNICREDIT SPA	26 847 825,65	24 739 632,21
AIR LIQUIDE	3 317 568,30	43 160 363,04
SANOFI	2 015 126,17	36 638 600,06
DEUTSCHE TELEKOM AG	34 876 701,41	2 924 460,00
AGEAS	21 020 469,99	16 268 604,31
ESSILORLUXOTTICA	29 039 798,37	3 526 234,88
HANNOVER RUECKVERSICHERUNGS NAMEN	3 452 614,00	28 829 365,48
AKZO NOBEL	2 041 052,57	30 182 450,15

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
o Prêts de titres :
o Emprunt de titres :
o Prises en pensions :
o Mises en pensions :
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
o Change à terme :
o Future :
o Options:
o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

^(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

^(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

^(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

Conformément à la réglementation en vigueur résultant de la transposition de la directive 2004/39/CE, du 21 avril 2004 concernant les Marchés d'Instruments Financiers (MIF), Montpensier Finance a mis en place, dans le cadre de son devoir d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de sélection des intermédiaires de marchés.

Montpensier Finance a confié la transmission d'ordres de son activité de gestion à Amundi Intermédiation, dont elle estime qu'elle prend toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible.

Amundi Intermédiation est agréée par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à l'article L. 211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des brokers d'exécution est réalisée d'un commun accord entre Amundi Intermédiation et Montpensier Finance, et résulte de l'application de la politique de sélection d'Amundi Intermédiation.

Par ailleurs, Montpensier Finance a mis en place une procédure de sélection des contreparties et des intermédiaires sur la base de ses besoins en termes « d'aide à la décision d'investissement ».

La politique de sélection des intermédiaires de marchés est mise à disposition sur le site internet de la société de gestion : https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL - POLITIQUE DE VOTE

Montpensier Finance considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs.

Les droits de vote attachés aux titres détenus par l'OPC sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée, conformément à l'article 319-21 du Règlement Général de l'AMF, sur le site internet de la société de gestion : https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL - POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Montpensier Finance complète sa politique de vote par une Politique d'Engagement.

Les équipes de gestion sont invitées à soulever toute question ou sujet d'attention auprès des entreprises lors de leurs échanges, en particulier lorsque les questions ESG apparaissent insuffisamment prises en compte ou communiquées.

Les gérants, assistés par l'analyste ISR, mèneront un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille Cet engagement a comme objectif :

- √ D'encourager les sociétés à mettre en œuvre une démarche ESG ;
- √ D'encourager les sociétés à communiquer sur leurs pratiques ESG.

La politique d'engagement de la société de gestion peut être consultée, sur le site internet de la société de gestion : https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

En application de l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier les informations concernant la prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) figurent ciaprès.

Les informations concernant les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) se trouvent sur le site de la société de gestion : https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires, ainsi que dans les rapports annuels.

Montpensier Finance est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations-Unies.

A ce titre, plusieurs mesures sont mises en place par Montpensier Finance, afin d'adapter ses processus de gestion, et de mettre en œuvre des process et une organisation ayant comme objectif de respecter les Principes pour l'Investissement Responsable, prenant en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

La démarche ESG de Montpensier Finance est présentée sur la page Investissement Responsable du site Internet de Montpensier Finance : https://www.montpensier.com/fr-FR/engagement-responsable.

SFDR \ TAXONOMIE

Article 9

La démarche extra-financière mise en oeuvre dans le process de gestion de l'OPCVM est présentée dans le Code de Transparence de l'OPCVM disponible sur la page dédiée à l'OPCVM sur le site internet de Montpensier Finance. L'approche de prise en compte de critères extra-financiers s'appuie sur la méthodologie propriétaire d'analyse ISR développée par Montpensier Finance, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

La prise en compte des Principales Incidences Négatives dans les process de gestion est décrite dans la Politique ESG mise en œuvre par Montpensier Finance, disponible sur le site internet de Montpensier Finance : https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique-esg.pdf

Les indicateurs de performance extra-financière de l'OPCVM sont présentés plus loin, dans la rubrique Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9 / Objectif d'investissement durable, du rapport de gestion.

Des indicateurs complémentaires sont présentés dans le rapport d'impact de l'OPCVM, disponible sur la page dédiée à l'OPCVM sur le site internet de Montpensier Finance.

« Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Montpensier Finance a établi et maintient opérationnelle une procédure en vue du traitement raisonnable et rapide des réclamations éventuelles adressées par ses clients. La politique de traitement des réclamations est disponible sur le site de la société de gestion : https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires.

Pour toute réclamation, le client peut adresser un courrier à Montpensier Finance à l'adresse suivante :

Montpensier Finance Responsable Conformité et Contrôle Interne 58 avenue Marceau 75008 Paris

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

PΕΔ

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, l'OPC est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du 1 de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

POLITIQUE DE REMUNERATION

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération de Montpensier Finance vise à promouvoir une gestion saine et efficace du risque, qui soit compatible avec les profils de risque des OPC gérés. Ce dispositif est mis en place pour garantir au mieux l'alignement des intérêts de la société, de ses collaborateurs et des souscripteurs des véhicules.

La politique de rémunération est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de Montpensier Finance ; elle prend en compte des critères de durabilité.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires, et peut être communiquée gratuitement sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Indication de la politique de rémunération (fixe et variable) :

- Nombre de bénéficiaires : 38 personnes, dont 19 'preneurs de risques', dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque de Montpensier Finance ou les profils de risque des FIA ou OPCVM gérés.
- → Montants des rémunérations fixes et variables différées et non différées (fixe 2022 et variable au titre de 2021) :
 9 322 K€, dont 4 131 K€ de rémunérations fixes, versés à l'ensemble du personnel du gestionnaire.
- → Montant agrégé des rémunérations fixes et variables des 'preneurs de risques' : 5 428 K€.

NB: Les données relatives à la rémunération n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes de l'OPC.

AUTRES INFORMATIONS

Les derniers documents annuels ainsi que la composition de l'actif sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :

MONTPENSIER FINANCE 58, avenue Marceau 75008 PARIS

Téléphone : 01 45 05 55 55

e-mail: contact@montpensier.com

Le prospectus et les DICi sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : <u>www.montpensier.com</u>

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Deloitte & Associés 6 place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense Cedex France Téléphone: + 33 (0) 1 40 88 28 00 www.deloitte.fr

Adresse postale : TSA 20303 92030 La Défense Cedex

BEST BUSINESS MODELS SRI

Société d'Investissement à Capital Variable

58, avenue Marceau 75008 PARIS

A l'assemblée générale,

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022		

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif BEST BUSINESS MODELS SRI constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Deloitte.

 il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 13 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes Deloitte & Associés

Sylvain GIRAUD

Jean-Marc LECAT

Jean-Marc LECAT



Deloitte & Associés 6 place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense Cedex France Téléphone: +33 (0) 1 40 88 28 00 www.deloitte.fr

Adresse postale : TSA 20303 92030 La Défense Cedex

BEST BUSINESS MODELS SRI

Société d'investissement à capital variable

58, avenue Marceau 75008 PARIS

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générales.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTION DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 13 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Sylvain GIRAUD

Jean-Mare LECAT
Jean-Mare LECAT

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	887 897 469,41	1 124 207 521,48
Actions et valeurs assimilées	887 897 469,41	1 124 207 521,48
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	887 897 469,41	1 124 207 521,48
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et		
équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	268 587,18	165 957,28
Opérations de change à terme de devises		
Autres	268 587,18	165 957,28
COMPTES FINANCIERS	8 235 660,73	8 313 908,18
Liquidités	8 235 660,73	8 313 908,18
TOTAL DE L'ACTIF	896 401 717,32	I 132 687 386,94

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	862 516 768,36	1 018 921 966,83
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	9 694 930,32	2 218 373,51
Report à nouveau (a)	68,82	221,83
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	9 959 367,01	104 290 694,62
Résultat de l'exercice (a,b)	10 567 260,81	4 216 956,03
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	892 738 395,32	1 129 648 212,82
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	3 663 322,00	3 039 174,12
Opérations de change à terme de devises		
Autres	3 663 322,00	3 039 174,12
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	896 401 717,32	I 132 687 386,94

⁽a) Y compris comptes de régularisation (b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 636,74	
Produits sur actions et valeurs assimilées	23 683 604,92	18 470 615,77
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (I)	23 689 241,66	18 470 615,77
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	49 664,36	57 037,25
Autres charges financières		
TOTAL (2)	49 664,36	57 037,25
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	23 639 577,30	18 413 578,52
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	11 646 449,28	14 161 591,79
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	11 993 128,02	4 251 986,73
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 425 867,21	-35 030,70
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (I - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	10 567 260,81	4 216 956,03

ANNEXES COMPTABLES

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts:

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres:

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps:

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan:

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013079738 - Action BEST BUSINESS MODELS SRI IPD: Taux de frais maximum de 0,90% TTC FR0013079779 - Action BEST BUSINESS MODELS SRI RD: Taux de frais maximum de 2,25% TTC FR0013076361 - Action BEST BUSINESS MODELS SRI ID: Taux de frais maximum de 1,3754% TTC FR0013079753 - Action BEST BUSINESS MODELS SRI IPC: Taux de frais maximum de 0,90% TTC FR0013079761 - Action BEST BUSINESS MODELS SRI RC: Taux de frais maximum de 2,25% TTC FR0013073731 - Action BEST BUSINESS MODELS SRI IC: Taux de frais maximum de 1,3754% TTC FR0013523073 - Action BEST BUSINESS MODELS SRI BG: Taux de frais maximum de 0.90% TTC.

Commission de surperformance :

Actions IC et ID: Néant

Actions RC et RD : Néant

Actions BG: Néant

Actions IPC et IPD:

Frais de gestion variable : 15% de la performance de la SICAV au-delà de la performance de l'indice de référence, l'EuroStoxx calculé Dividendes Nets Réinvestis (SXXT), sur une période de calcul de 12 mois s'achevant le 30 juin de chaque année.

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée, en comparant sur une période de calcul, l'évolution de l'actif de chaque action de la SICAV (hors frais de gestion variables) à l'actif d'un fonds de référence fictif réalisant une progression égale à celle de l'indice EuroStoxx Dividendes Nets Réinvestis, SXXT. Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque action concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative.

La Période de calcul correspond à une période de 12 mois s'achevant le 30 juin de chaque année (ou le jour de VL précédent si le 30 juin n'est pas un jour de VL), la date de cristallisation étant le dernier jour de la période. Elle est fixée à 12 mois. Par exception, dans le cas de la création de la SICAV ou d'une catégorie d'actions, la Période de calcul minimale de prélèvement est augmentée, et s'étendra du jour de création des catégories d'actions jusqu'au 30 juin suivant, de telle sorte que la Période de calcul du premier prélèvement soit supérieure à 12 mois. Par exception, il est précisé que la première Période de calcul selon les guides lines de l'ESMA s'étendra du 1 er juillet 2022 au 30 juin 2023. La Période d'observation correspond à la période à l'issue de laquelle il sera possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. La Période d'observation est extensible de 1 à 5 périodes de 12 mois, ie 5 ans :

- avec le début d'une nouvelle période de 5 ans maximum après chaque prise de provision ;
- ou, si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

La Période d'observation débute à la date de création de la SICAV ou d'une catégorie d'actions ou à la date de dernier prélèvement d'une commission de surperformance. La Période d'observation est au minimum de 12 mois entiers et au maximum de 5 périodes de 12 mois. Par exception, dans le cas de la création de la SICAV ou d'une catégorie d'actions, la Période d'observation minimale et maximale sont augmentées d'une durée égale au prorata entre la date de création de la catégorie d'actions, et la fin de la période de 12 mois (s'achevant le 30 juin) en cours à la date de création.

La surperformance de chaque action de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'actif net de l'action, après frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de surperformance, et l'actif net d'un fonds fictif réalisant la performance de l'indicateur de référence et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, égale à 15% TTC de la performance au-delà de celle du Fonds fictif, fait l'objet d'une provision.

La Société de Gestion attire l'attention des actionnaires sur le fait que des commissions de surperformance peuvent être perçues en cas de performance absolue négative de la SICAV.

La commission de surperformance n'est définitivement acquise et perçue par la société de gestion qu'à la clôture de chaque Période d'observation.

Dans le cas d'une sous-performance de l'action de l'OPCVM réel par rapport au Fonds fictif entre deux valeurs liquidatives, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise de provision. Les reprises de provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachat d'action(s), s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux actions remboursées est immédiatement acquise à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Action BEST BUSINESS MODELS SRI BG	Capitalisation	Capitalisation
Action BEST BUSINESS MODELS SRI	Capitalisation	Capitalisation
Action BEST BUSINESS MODELS SRI	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action BEST BUSINESS MODELS SRI IPC	Capitalisation	Capitalisation
Action BEST BUSINESS MODELS SRI IPD	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action BEST BUSINESS MODELS SRI RC	Capitalisation	Capitalisation
Action BEST BUSINESS MODELS SRI RD	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 129 648 212,82	916 260 703,71
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	241 964 036,89	296 106 205,56
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-299 732 181,97	-276 884 034,18
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	48 053 707,98	115 404 057,12
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-46 376 365,29	-6 395 199,39
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-3 982 183,50	-4 544 329,68
Différences de change	12 527 853,86	2 934 069,44
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-198 617 572,69	85 408 938,09
Différence d'estimation exercice N	53 157 643,11	251 775 215,80
Différence d'estimation exercice N-I	-251 775 215,80	-166 366 277,71
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-I		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-2 306 128,92	-2 843 507,71
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-434 111,88	-50 676,87
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	11 993 128,02	4 251 986,73
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	892 738 395,32	1 129 648 212,82

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							8 235 660,73	0,92
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORSBILAN $^{(*)}$

	< 3 mois	%]3 mois - I an]	%]I - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	8 235 660,73	0,92								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

^(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise I USD		Devise CHF	2	Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	33 110 444,41	3,71						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	193 701,02	0,02	I 005,48		779,09			
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES: VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	268 587,18
TOTAL DES CRÉANCES		268 587,18
DETTES		
	Rachats à payer	2 446 170,65
	Frais de gestion fixe	959 373,67
	Frais de gestion variable	18 756,07
	Autres dettes	239 021,61
TOTAL DES DETTES		3 663 322,00
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-3 394 734,82

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action BEST BUSINESS MODELS SRI BG		
Actions souscrites durant l'exercice	508,526	118 237,28
Actions rachetées durant l'exercice	-6 865,754	-1 637 630,04
Solde net des souscriptions/rachats	-6 357,228	-1 519 392,76
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	48,302	
Action BEST BUSINESS MODELS SRI IC		
Actions souscrites durant l'exercice	345 055,7884	131 924 067,85
Actions rachetées durant l'exercice	-393 554,7825	-147 239 617,37
Solde net des souscriptions/rachats	-48 498,9941	-15 315 549,52
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 165 669,1001	
Action BEST BUSINESS MODELS SRI ID		
Actions souscrites durant l'exercice	9 040,0000	29 127 964,80
Actions rachetées durant l'exercice	-9 611,0000	-30 439 452,69
Solde net des souscriptions/rachats	-571,0000	-1 311 487,89
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	27 277,0000	
Action BEST BUSINESS MODELS SRI IPC		
Actions souscrites durant l'exercice	116 459,3009	26 761 893,96
Actions rachetées durant l'exercice	-376 475,3092	-86 239 161,59
Solde net des souscriptions/rachats	-260 016,0083	-59 477 267,63
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 124 645,5448	

	En action	En montant
Action BEST BUSINESS MODELS SRI IPD		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	50,0000	
Action BEST BUSINESS MODELS SRI RC		
Actions souscrites durant l'exercice	198 324,5284	53 985 038,21
Actions rachetées durant l'exercice	-120 521,4264	-32 572 639,60
Solde net des souscriptions/rachats	77 803,1020	21 412 398,61
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	499 240,7112	
Action BEST BUSINESS MODELS SRI RD		
Actions souscrites durant l'exercice	17	46 834,79
Actions rachetées durant l'exercice	-554	-1 603 680,68
Solde net des souscriptions/rachats	-537	-1 556 845,89
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	169	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action BEST BUSINESS MODELS SRI BG	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action BEST BUSINESS MODELS SRI IC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action BEST BUSINESS MODELS SRI ID	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action BEST BUSINESS MODELS SRI IPC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action BEST BUSINESS MODELS SRI IPD	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action BEST BUSINESS MODELS SRI RC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action BEST BUSINESS MODELS SRI RD	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action BEST BUSINESS MODELS SRI BG	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 078,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action BEST BUSINESS MODELS SRI IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 951 484,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,29
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action BEST BUSINESS MODELS SRI ID	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 305 855,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,37
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action BEST BUSINESS MODELS SRI IPC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 479 405,66
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	-1 108 049,58
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,40
Frais de gestion variables acquis	39 613,93
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Action BEST BUSINESS MODELS SRI IPD	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	82,66
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	-36,21
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,39
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	I

	30/12/2022
Action BEST BUSINESS MODELS SRI RC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 948 566,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,25
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action BEST BUSINESS MODELS SRI RD	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	26 447,50
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,25
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

[«] Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	68,82	221,83
Résultat	10 567 260,81	4 216 956,03
Total	10 567 329,63	4 217 177,86

	30/12/2022	31/12/2021
Action BEST BUSINESS MODELS SRI BG		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	166,41	-2 222,13
Total	166,41	-2 222,13

	30/12/2022	31/12/2021
Action BEST BUSINESS MODELS SRI IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	4 828 689,25	2 558 232,34
Total	4 828 689,25	2 558 232,34

	30/12/2022	31/12/2021
Action BEST BUSINESS MODELS SRI ID		
ACTION BEST BOSINESS MODELS SKI ID		
Affectation		
Distribution	863 317,05	373 441,68
Report à nouveau de l'exercice	9,12	69,86
Capitalisation		
Total	863 326,17	373 511,54
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	27 277,0000	27 848,0000
Distribution unitaire	31,65	13,41
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	238 484,45	

	30/12/2022	31/12/2021
Action BEST BUSINESS MODELS SRI IPC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	4 672 212,54	1 875 003,17
Total	4 672 212,54	1 875 003,17

	30/12/2022	31/12/2021
Action BEST BUSINESS MODELS SRI IPD		
Affectation		
Distribution	173,50	57,00
Report à nouveau de l'exercice	0,39	0,38
Capitalisation		
Total	173,89	57,38
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	50,0000	50,0000
Distribution unitaire	3,47	1,14
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	25,94	

	30/12/2022	31/12/2021
Action BEST BUSINESS MODELS SRI RC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	202 047,72	-576 509,47
Total	202 047,72	-576 509,47

	30/12/2022	31/12/2021
Action BEST BUSINESS MODELS SRI RD		
Affectation		
Distribution	713,18	
Report à nouveau de l'exercice	0,47	
Capitalisation		-10 894,97
Total	713,65	-10 894,97
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	169	706
Distribution unitaire	4,22	
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	I 366,84	

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	9 694 930,32	2 218 373,51
Plus et moins-values nettes de l'exercice	9 959 367,01	104 290 694,62
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	19 654 297,33	106 509 068,13

	30/12/2022	31/12/2021
Action BEST BUSINESS MODELS SRI BG		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	121,82	81 364,82
Total	121,82	81 364,82

	30/12/2022	31/12/2021
Action BEST BUSINESS MODELS SRI IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	4 760 227,17	48 703 494,98
Total	4 760 227,17	48 703 494,98

	30/12/2022	31/12/2021
Action BEST BUSINESS MODELS SRI ID		
Affectation		
Distribution	1 002 156,98	1 942 398,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	9 599 943,25	9 854 476,89
Capitalisation		
Total	10 602 100,23	11 796 874,89
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	27 277,0000	27 848,0000
Distribution unitaire	36,74	69,75

	30/12/2022	31/12/2021
Action BEST BUSINESS MODELS SRI IPC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	2 779 020,46	33 459 023,77
Total	2 779 020,46	33 459 023,77

	30/12/2022	31/12/2021
Action BEST BUSINESS MODELS SRI IPD		
Affectation		
Distribution	29,50	187,50
Plus et moins-values nettes non distribuées	I 265,99	1 192,46
Capitalisation		
Total	I 295,49	I 379,96
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	50,0000	50,0000
Distribution unitaire	0,59	3,75

	30/12/2022	31/12/2021
Action BEST BUSINESS MODELS SRI RC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	I 464 733,40	12 239 527,43
Total	I 464 733,40	12 239 527,43

	30/12/2022	31/12/2021
Action BEST BUSINESS MODELS SRI RD		
Affectation		
Distribution	9 979,45	54 792,66
Plus et moins-values nettes non distribuées	36 819,31	172 609,62
Capitalisation		
Total	46 798,76	227 402,28
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	169,0000	706,0000
Distribution unitaire	59,05	77,61

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	526 693 575,84	623 184 511,72	916 260 703,71	1 129 648 212,8 2	892 738 395,32
Action BEST BUSINESS MODELS SRI BG en EUR					
Actif net				1 718 536,03	10 985,55
Nombre de titres				6 405,530	48,302
Valeur liquidative unitaire				268,28	227,43
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				12,70	2,52
Capitalisation unitaire sur résultat				-0,34	3,44
Action BEST BUSINESS MODELS SRI IC en EUR					
Actif net	277 487 582,46	382 430 955,63	436 377 321,75	528 090 567,44	428 165 033,19
Nombre de titres	I 082 238,7480	1 161 185,6279	1 216 521,6388	1 214 168,0942	1 165 669,1001
Valeur liquidative unitaire	256,40	329,34	358,70	434,94	367,31
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	12,86	-2,00	4,70	40,11	4,08
Capitalisation unitaire sur résultat	3,49	3,27	0,81	2,10	4,14
Action BEST BUSINESS MODELS SRI ID en EUR					
Actif net	55 238 891,24	48 240 113,80	79 959 797,22	102 926 350,00	82 914 905,35
Nombre de titres	23 079,0000	16 032,0000	25 433,0000	27 848,0000	27 277,0000
Valeur liquidative unitaire	2 393,46	3 008,98	3 143,93	3 696,00	3 039,73
Distribution unitaire sur +/- values nettes	27,33	64,90	97,26	69,75	36,74
+/- values nettes unitaire non distribuées	219,06	135,48	79,64	353,86	351,94
Distribution unitaire sur résultat	32,51	29,88	1,77	13,41	31,65
Crédit d'impôt unitaire	7,336	6,258	0,884	4,34	(*)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Action BEST BUSINESS MODELS SRI IPC en EUR					
Actif net	83 973 696,19	133 598 462,73	293 570 730,45	362 471 841,70	250 376 737,96
Nombre de titres	541 170,0000	667 619,0000	I 360 632,8794	I 384 661,5531	I 124 645,5448
Valeur liquidative unitaire	155,17	200,11	215,76	261,77	222,62
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	7,75	-1,21	2,84	24,16	2,47
Capitalisation unitaire sur résultat	2,96	2,69	-1,31	1,35	4,15
Action BEST BUSINESS MODELS SRI IPD en EUR					
Actif net	141 196,13	8 911,12	9 230,82	10 873,43	9 019,07
Nombre de titres	1 000,0000	50,0000	50,0000	50,0000	50,0000
Valeur liquidative unitaire	141,19	178,22	184,61	217,46	180,38
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,82	3,19	5,82	3,75	0,59
+/- values nettes unitaire non distribuées	15,02	10,73	7,36	23,84	25,31
Distribution unitaire sur résultat	2,71	2,42		1,14	3,47
Crédit d'impôt unitaire	1,19	0,37		0,296	(*)
Capitalisation unitaire sur résultat			-1,18		
Action BEST BUSINESS MODELS SRI RC en EUR					
Actif net	109 760 795,76	58 646 910,02	104 323 287,25	131 994 947,00	130 786 499,32
Nombre de titres	577 402,1919	242 294,8138	399 876,0240	421 437,6092	499 240,7112
Valeur liquidative unitaire	190,09	242,04	260,88	313,20	261,97
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	9,62	-1,48	3,44	29,04	2,93
Capitalisation unitaire sur résultat	0,64	0,48	-1,84	-1,36	0,40

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Action BEST BUSINESS MODELS SRI RD en EUR					
Actif net	91 414,06	259 158,42	2 020 336,22	2 435 097,22	475 214,88
Nombre de titres	40	91	685	706	169
Valeur liquidative unitaire	2 285,35	2 847,89	2 949,39	3 449,14	2 811,92
Distribution unitaire sur +/- values nettes	49,66	84,14	81,91	77,61	59,05
+/- values nettes unitaire non distribuées	144,85	42,86		244,48	217,86
Distribution unitaire sur résultat	7,47	5,57			4,22
Crédit d'impôt unitaire	1,085	2,785			(*)
Capitalisation unitaire sur résultat			-21,43	-15,43	

^(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	175 000	35 157 500,00	3,94
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	185 000	15 425 300,00	1,74
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	1 700 000	31 684 600,00	3,55
HANNOVER RUECKVERSICHERUNGS NAMEN	EUR	65 000	12 057 500,00	1,35
MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG	EUR	120 000	24 264 000,00	2,71
SYMRISE AG	EUR	294 000	29 885 100,00	3,35
TOTAL ALLEMAGNE			148 474 000,00	16,64
AUTRICHE				
BAWAG GROUP AG	EUR	420 000	20 916 000,00	2,34
TOTAL AUTRICHE			20 916 000,00	2,34
BELGIQUE				
KBC GROUPE	EUR	480 000	28 838 400,00	3,23
TOTAL BELGIQUE			28 838 400,00	3,23
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	465 000	22 575 750,00	2,53
IBERDROLA SA	EUR	2 575 000	28 144 750,00	3,15
TOTAL ESPAGNE			50 720 500,00	5,68
FINLANDE				
NESTE OYJ	EUR	590 000	25 381 800,00	2,85
TOTAL FINLANDE			25 381 800,00	2,85
FRANCE				
CAPGEMINI SE	EUR	167 000	26 043 650,00	2,92
DASSAULT SYST.	EUR	575 000	19 259 625,00	2,16
ESSILORLUXOTTICA	EUR	170 000	28 764 000,00	3,22
L'OREAL	EUR	120 000	40 032 000,00	4,48
LEGRAND SA	EUR	315 000	23 568 300,00	2,64
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	88 000	59 831 200,00	6,70
MICHELIN (CGDE)	EUR	610 000	15 850 850,00	1,77
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	46 000	13 915 000,00	1,57
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	745 000	17 880 000,00	2,00
VINCI SA	EUR	340 000	31 718 600,00	3,56
TOTAL FRANCE			276 863 225,00	31,02
IRLANDE				
ICON PLC	USD	120 000	21 854 490,91	2,44
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	475 000	16 416 000,00	1,84
TOTAL IRLANDE			38 270 490,91	4,28
ITALIE				
INTESA SANPAOLO	EUR	8 200 000	17 039 600,00	1,91
MONCLER SPA	EUR	460 000	22 770 000,00	2,55
PRYSMIAN SPA	EUR	600 000	20 796 000,00	2,33
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E FARMACEUTICA	EUR	300 000	11 625 000,00	1,30
TOTAL ITALIE			72 230 600,00	8,09

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
AON PLC/IRELAND-A	USD	40 000	11 255 953,50	1,26
TOTAL LUXEMBOURG			11 255 953,50	1,26
PAYS-BAS				
AALBERTS INDUSTRIES	EUR	340 000	12 318 200,00	1,38
ADYEN NV	EUR	17 000	21 902 800,00	2,45
ASML HOLDING NV	EUR	110 000	55 418 000,00	6,21
ING GROEP NV	EUR	I 770 000	20 156 760,00	2,26
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	765 000	20 532 600,00	2,30
STELLANTIS NV	EUR	I 250 000	16 587 500,00	1,86
TOTAL PAYS-BAS			146 915 860,00	16,46
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	3 590 000	16 715 040,00	1,87
TOTAL PORTUGAL			16 715 040,00	1,87
ROYAUME-UNI				
LINDE PLC	EUR	168 000	51 315 600,00	5,74
TOTAL ROYAUME-UNI			51 315 600,00	5,74
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			887 897 469,41	99,46
TOTAL Actions et valeurs assimilées			887 897 469,41	99,46
Créances			268 587,18	0,03
Dettes			-3 663 322,00	-0,41
Comptes financiers			8 235 660,73	0,92
Actif net			892 738 395,32	100,00

Action BEST BUSINESS MODELS SRI IPD	EUR	50,0000	180,38
Action BEST BUSINESS MODELS SRI RD	EUR	169	2 811,92
Action BEST BUSINESS MODELS SRI ID	EUR	27 277,0000	3 039,73
Action BEST BUSINESS MODELS SRI IC	EUR	1 165 669,1001	367,31
Action BEST BUSINESS MODELS SRI RC	EUR	499 240,7112	261,97
Action BEST BUSINESS MODELS SRI BG	EUR	48,302	227,43
Action BEST BUSINESS MODELS SRI IPC	EUR	1 124 645,5448	222,62

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action BEST BUSINESS MODELS SRI ID

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	863 317,05	EUR	31,65	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins- values	1 002 156,98	EUR	36,74	EUR
TOTAL	I 865 474,03	EUR	68,39	EUR

Décomposition du coupon : Action BEST BUSINESS MODELS SRI IPD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	173,50	EUR	3,47	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins- values	29,50	EUR	0,59	EUR
TOTAL	203,00	EUR	4,06	EUR

Décomposition du coupon : Action BEST BUSINESS MODELS SRI RD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	713,18	EUR	4,22	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins- values	9 979,45	EUR	59,05	EUR
TOTAL	10 692,63	EUR	63,27	EUR

7. ANNEXE(S)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Best Business Models SRI Identifiant d'entité juridique : 969500R96MKFRH5NMF97

Objectif d'investissement durable

Par investissement durable, on entend Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable? un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant X Oui Non qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des Il a réalisé des investissements durables Il promouvait des caractéristiques X investissements appliquent des ayant un objectif environnemental: environnementales et/ou sociales (E/S) et pratiques de bonne gouvernance. 28.3% de l'actif net du fonds bien qu'il n'ait pas eu d'objectif La taxonomie de l'UE est un système de d'investissement durable, il présentait une classification institué par le règlement proportion de ____% d'investissements (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le durables plan environnemental. dans des activités économiques qui sont Х considérées comme durables sur le plan ayant un objectif environnemental dans des Ce règlement n'établit pas de liste environnemental au titre de la taxonomie de activités économiques qui sont considérées d'activités économiques durables sur le comme durables sur le plan environnemental plan social. Les investissements durables au titre de la taxonomie de l'UE avant un obiectif environnemental ne X dans des activités économiques qui ne sont pas sont pas nécessairement alignés sur la ayant un objectif environnemental dans des considérées comme durables sur le plan taxonomie. environnemental au titre de la taxonomie de activités économiques qui ne sont pas I'UF considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de I'UE ayant un objectif social X Il a réalisé des investissements durables Il promouvait des caractéristiques E/S, mais ayant un objectif social: n'a pas réalisé d'investissements durables 71.2% de l'actif net du fonds

Une Entreprise est identifiée comme durable par la société de gestion, en appliquant la méthodologie décrite dans la politique ESG disponible sur le site internet montpensier.com. Une Entreprise peut être impliquée dans plusieurs ODD. Elle est classifiée par la société de gestion, durable sur un plan environnemental ou social, en fonction de son implication dans l'ODD principale à laquelle la société de gestion l'a rattachée.



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'OPC intègre les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme indiqué plus en détail ci-dessous et dans la section « Stratégie d'investissement » du Prospectus.

La prise en compte des critères ESG au sein du fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et la volonté d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG, en encourageant les sociétés à progresser sur l'intégration de critères ESG dans leurs activités, valorisant ainsi les bonnes pratiques.

La société de Gestion a appliqué la politique décrite dans de doument d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

100% du portefeuille investi hors liquidités & quasi-liquidités (soit 99.46% de l'actif net du fonds) est constitué d'investisements durables.

L'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille et l'empreinte carbone sont sensiblement inférieures à celles de l'indice. Cette performance est attribuable à notre large sous-exposition aux énergies fossiles.

Nous notons néanmoins que ces indicateurs sont en hausse sur la période, notamment à cause de l'initiation d'une ligne de Veolia, un des principaux émetteurs de GES du fonds, en partie à cause de sa production très partielle d'électricité à base de charbon. Leader mondial des services aux collectivités, le Groupe conçoit et déploie des solutions pour la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie. Il convient également de souligner que Veolia s'est fixé des objectifs précis en la matière (sortie du charbon sur le périmètre Europe d'ici à 2030), et a fait valider ses objectifs de réduction de GES par l'initiative SBT.

Malgré leur augmentation sur la période. l'intensité carbone movenne pondérée du portefeuille et l'empreinte carbone

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

1.1. Performance environnementale

Scopes 1 et 2	30/12/22	31/12/21
Intensité Carbone Moyenne Pondérée		
Best Business Models SRI	144	105
Euro Stoxx	171	177
Empreinte Carbone		
Best Business Models SRI	92	55
Euro Stoxx	171	145
Taux de couverture (en poids actions)		
Best Business Models SRI	100.00%	95.27%
Euro Stoxx	99.88%	99.18%

Source Montpensier Finance à partir des données MSCI

Scopes 1, 2 et 3 Tier1	30/12/22	31/12/21
Intensité Carbone Moyenne Pondérée		
Best Business Models SRI	206	168
Euro Stoxx	243	250
Empreinte Carbone		
Best Business Models SRI	128	85
Euro Stoxx	237	225
Taux de couverture (en poids actions)		
Best Business Models SRI	100.00%	95.27%
Euro Stoxx	97.53%	97.56%

Source Montpensier Finance à partir des données MSCI

1.2. Performance Sociale

	30/12/22	31/12/21
Suppresssions de postes conséquentes		
Best Business Models SRI	14.2%	20.9%
Euro Stoxx	18.8%	19.6%
Taux de couverture (en poids actions)		
Best Business Models SRI	100.00%	95.3%
Euro Stoxx	90.54%	87.1%
	30/12/22	31/12/21
Présence de femmes au Board		
Best Business Models SRI	39.6%	39.1%
Euro Stoxx	40.7%	38.9%
Taux de couverture (en poids actions)		
Best Business Models SRI	100.00%	98.9%
Euro Stoxx	99.68%	98.3%

Source Montpensier Finance / MSCI

1.3. Performance en matière de Gouvernance

	30/12/22	31/12/21
Indépendence du board		
Best Business Models SRI	97.1%	94.1%
Euro Stoxx	96.7%	95.5%
Rémunération liée à des objectifs ESG		
Best Business Models SRI	83.7%	44.7%
Euro Stoxx	80.8%	59.5%
Taux de couverture (en poids actions)		
Best Business Models SRI	100.00%	95.24%
Euro Stoxx	99.68%	99.78%

Source Montpensier Finance / MSCI

1.4. Performance en matière de Droits de l'Homme

	30/12/22	31/12/21
Conformité avec le Pacte Mondial - Pass		
Best Business Models SRI	95.0%	89.5%
Euro Stoxx	88.8%	89.9%
Conformité avec le Pacte Mondial - Watch List		
Best Business Models SRI	5.0%	5.7%
Euro Stoxx	10.2%	8.8%
Conformité avec le Pacte Mondial - Fail		
Best Business Models SRI	0.0%	0.0%
Euro Stoxx	0.7%	0.8%
Conformité avec le Pacte Mondial - NR		
Best Business Models SRI	0.0%	4.8%
Euro Stoxx	0.3%	0.5%
Taux de couverture (en poids actions)		
Best Business Models SRI	100.00%	95.24%
Euro Stoxx	99.68%	99.54%
	•	

Source Montpensier Finance / MSCI

...et par rapport aux périodes précédentes?

Voir ci-dessus

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

 $Comment\ les\ indicateurs\ concernant\ les\ incidences\ n\'egatives\ on t\emph{-}ils\ \'et\'e\ pris\ en\ consid\'eration\ ?$

L'évaluation du critère « ne pas nuire de manière significative » (DNSH), s'appuie sur des exclusions, des Principales Incidences Négatives (PAI) et l'évaluation des controverses. En complément, sont également évaluées comme ne respectant pas le critère DNSH, les valeurs dont l'impact MIA écologique ou solidaire, ou l'impact sur les piliers E et S est négatif.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Sont exclues de l'univers d'investissement du fonds les valeurs qui ne sont pas alignées avec certaines normes et conventions mondiales, notamment les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme (UNGCBEHR)

Les valeurs faisant l'objet d'une controverse « Red » sont exclues de l'univers d'investissement. Parmi ces controverses « Red », on retrouve notamment les sociétés qui ne sont pas en ligne avec le Global Compact des Nations Unies (Droits de l'Homme, Droits du travail. Environnement et Corruption).



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Nous prenons en compte les indicateurs des Principales Incidences Négatives dans notre analyse propriétaire de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire (Montpensier Impact Assessment - MIA et Montpensier Industry Contributor - MIC), et/ou dans notre analyse des éco-activités qui détermine la contribution à un ou plusieurs objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Ces indicateurs varient en fonction du secteur, de l'industrie et de la région dans lesquels opère chaque entreprise.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements
constituant la plus grande proportion
d'investissements du produit financier
au cours de la période de référence, à
savoir:

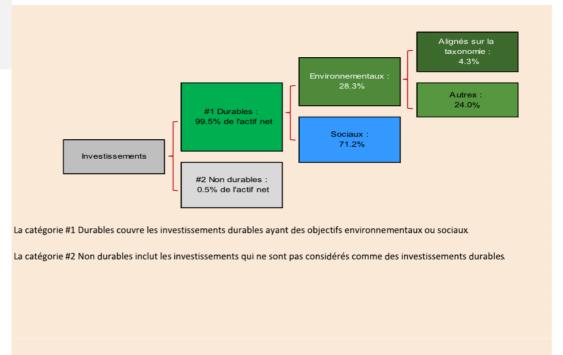
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
LVMH	Consumer Products and Services	6.70%	France
ASML Holding	Technology	6.21%	Pays-Bas
Linde Plc	Chemicals	5.75%	Irlande
L'Oréal	Consumer Products and Services	4.48%	France
Allianz	Insurance	3.94%	Allemagne
Vinci	Construction and Materials	3.55%	France
Deutsche Telekom AG-Nom	Telecommunications	3.55%	Allemagne
Symrise AG	Chemicals	3.35%	Allemagne
KBC Group	Banks	3.23%	Belgique
Essilor Luxottica	Health Care	3.22%	France
Iberdrola SA	Utilities	3.15%	Espagne
Cap Gemini	Technology	2.92%	France
Neste OYJ	Energy	2.84%	Finlande
MTU Aero Engines Holdings AG	Industrial Goods and Services	2.72%	Allemagne
Legrand SA	Industrial Goods and Services	2.64%	France



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

		% AUM
Energy		2.8%
Basic Materials		9.1%
Industrials		16.9%
Consumer discretionary		19.1%
Health Care		8.5%
Consumer Staples		2.3%
Telecommunications		3.5%
Utilities		7.0%
Financials		16.3%
Technology		13.8%
Real Estate		0.0%
	Total	99.5%

Total 99.5% de l'actif net du fonds

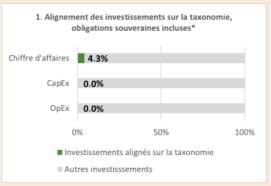
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

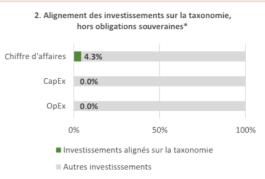
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple; des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines. Les données relatives aux CapEx et aux Opex ne sont pas disponibles à ce jour.

Alignement sur la taxonomie européenne

L'alignement sur la taxonomie européenne est estimée par MSCI ESG Research, à partir du pourcentage maximum du chiffre d'affaires d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics.

Les entreprises ayant des controverses environnementales de type "Red" ou "Orange", ou des controverses sociales et de gouvernance de type "red", ne satisfont pas aux critères "Do No Significant Harm" et "Minimum Social Safeguards" de la taxonomie européenne. En conséquence, le pourcentage du chiffre d'affaires provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, est réduit à 0 pour ces entreprises.

Il en est de même, pour les producteurs de tabac, les entreprises dont 5 % ou plus des revenus proviennent de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac, ainsi que les entreprises impliquées dans des armes controversées.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

L'OPCVM n'a pas de proportion minimale d'investissement dans des activités transitoires ou habilitantes.

Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	30/12/22	31/12/21
Alignement sur la Taxonomie Européenne	% AUM	% AUM
Best Business Models SRI	4.3%	5.3%

Le pourcentage indiqué ci-dessus représente la contribtion du portefeuille à l'alignement sur la taxonomie européenne (sur la base du chiffre d'affaires) de l'ensemble des investissements durables qu'ils aient un objectif environnemental ou social.



Le symbole

représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

A la date du rapport, 28.3% de l'actif net étaient investis en investissements durables ayant un objectif environnmental, sachant que 24.0% n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités, quasi-liquidités et eventuels produits dérivés de couverture représentent 0.5% de l'actif net du fonds, et ne présentent pas de garanties environnementales ou sociales minimales.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

La société de Gestion a appliqué la politique décrite dans de doument d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

La politique d'engagement actionnarial de Montpensier Finance se compose d'une politique de vote et d'une politique d'engagement.

L'exercice du droit de vote est un élément important du dialogue avec les émetteurs. Il encourage la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Montpensier Finance considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs. La politique de droits de vote de Montpensier Finance vise à promouvoir la valorisation à long terme des investissements des OPC.

Pour exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC, les gérants s'appuient sur les principes énoncés dans les recommandations sur le gouvernement d'entreprise publiées par ISS Governance, dans sa politique Sustainability. Le périmètre ISS couvre l'ensemble des sociétés figurant dans les portefeuilles des OPC gérés par Montpensier Finance. Conformément à la déontologie, les gérants exercent leurs fonctions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs. Les gérants sont tout particulièrement sensibles aux résolutions qui seraient susceptibles de porter atteinte aux intérêts des actionnaires.

La politique de vote complète et le dernier rapport sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur notre site internet.

Montpensier Finance complète sa politique de vote par une Politique d'Engagement.

Les gérants sont invités à soulever toute question ou sujet d'attention auprès des entreprises lors de leurs contacts, en particulier lorsque les questions ESG apparaissent insuffisamment prises en compte ou signalées, afin de les encourager à améliorer leurs pratiques sur les questions environnementales, sociales, et de gouvernance d'entreprise, qui sont des facteurs de performances durables.

Les gérants, assistés par les analystes ISR, mènent un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille.

Ce dialogue peut prendre plusieurs formes :

- Contacts avec la société
- Envoi des intentions de vote des gérants à la Société, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale.

En complément des initiatives d'engagement que nous conduisons en direct, habituellement auprès de Petites et Moyennes Valeurs, nous participons aux actions collectives d'engagement en « pool », mises en œuvre par ISS dans le cadre de son programme ISS ESG, pour les Grandes Valeurs.

Cet engagement a comme objectif:

- D'encourager les sociétés à mettre en œuvre une meilleure démarche ESG;
- D'encourager les sociétés à mieux communiquer sur leurs pratiques ESG.

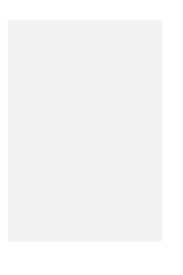
La politique d'engagement complète et le dernier rapport d'engagement peuvent être consultés sur notre site internet



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable. Le fonds n'a pas recours à un indice de référence durable. Sa performance en matière de durabilité est comparée à son indicateur de référence : Euro Stoxx

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large?



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

Vor plus haut les indicateurs de performance du fonds et de son indice de référence, au regard des indicateurs de durabilité.